

RAPPORT D'AVANCEMENT 2017



Mettre fin à l'anonymat des entreprises

La clé pour combattre la corruption

Table des matières

Rapport d'avancement

Message du Président	4
Message du Chef du Secrétariat	5
L'ITIE: un outil pour les réformateurs	6

Divulgations sur la propriété réelle

Mettre fin à l'anonymat des entreprises – la clé pour combattre la corruption	10
La route vers 2020	14
Examiner et réformer la loi	15

Sujets d'avenir

L'intégration des divulgations ITIE	16
Passer des rapports aux déclarations	17
Rendre les données ITIE ouvertes et accessibles	18
Transparence des contrats	19
Transparence du commerce des matières premières	20
Exploitation minière artisanale et à petite échelle	21

Le débat public

Comblent les lacunes en informations	22
--------------------------------------	----

Gros plan régional

Afrique	26
Asie	28
Amériques	29

Impact et synergies

Mesurer l'impact	31
Analyser l'impact	33
Recherches universitaires	34
Synergies	35

Validation

Le mécanisme d'assurance-qualité de l'ITIE	36
Grille de statut des pays de l'ITIE	37

Travailler ensemble

Travailler ensemble	39
Renforcement des capacités	41
Modèle de financement de l'ITIE révisé	43
Conseil d'administration de l'ITIE	44

Message du Président



L'année 2016 nous a montré que dans le monde entier, les électeurs sont déçus de la classe politique et des élites. Jamais le contrat social entre les citoyens et leurs représentants politiques n'avait été aussi menacé.

Il existe de nombreuses raisons pour expliquer ce manque de confiance envers la manière dont nos pays sont gouvernés. Ce sont notamment les abyssales inégalités de richesse, les peurs face aux grands flux migratoires, la corruption et la mauvaise gouvernance qui contribuent au désir de changement.

De nombreux efforts de différents types devront être faits pendant une longue période pour reconstruire ce qui ne fonctionne plus. Mais le fil conducteur de tout ce qui sera entrepris restera le besoin d'ouverture et de transparence. Plus que jamais, nous avons besoin de l'ITIE et d'autres initiatives semblables.

Parmi les 51 pays membres de l'ITIE, beaucoup fournissent déjà des rapports sur chacun de leurs projets; de plus en plus de pays divulguent leurs contrats; et sur les plus de 2 000 articles parus dans la presse au cours de l'année écoulée, beaucoup ont mis en évidence la façon dont cette transparence amène des changements et des réformes dans la gestion de précieuses ressources naturelles. De remarquables progrès ont été accomplis, mais nous avons encore du chemin à parcourir.

Au moment où ces lignes sont écrites, aucun des pays membres de l'ITIE n'a atteint toutes les exigences de la Norme 2016. Nous avons abandonné la classification binaire des pays en « pays candidats » et « pays conformes ». Grâce à notre nouvelle approche du processus de Validation, nous avons introduit des évaluations des progrès plus nuancées – progrès satisfaisants, significatifs, insuffisants, et aucun progrès. Je m'en réjouis. Nous avons besoin de soutenir les gouvernements qui s'engagent pour s'assurer que la Validation se transforme en une expérience d'apprentissage qui puisse mener à de nouvelles réformes et de nouveaux progrès.

En avril 2016, le scandale des « Panama Papers » a éclaté, 11,5 millions de documents ayant fait l'objet de fuites. Le défi à présent, c'est de transformer

l'indignation en changement. L'affaire des Panama Papers a pointé du doigt l'utilisation de sociétés-écrans anonymes pour dissimuler ou blanchir de l'argent. Pour les citoyens de pays riches en ressources, le risque de perdre le bénéfice des revenus issus du secteur extractif est particulièrement élevé.

Au début de l'année dernière, l'ITIE avait convenu d'adopter de nouvelles règles sur la divulgation de la propriété réelle des entreprises extractives qui opèrent dans les 51 pays membres. D'ici 2020, chaque entreprise qui soumissionne, investit ou opère dans l'industrie extractive d'un pays de l'ITIE devra divulguer le nom, la nationalité et le pays de résidence de son propriétaire réel. De plus, les personnes politiquement exposées qui possèdent des actifs dans le secteur extractif devront être identifiées et leur identité révélée publiquement. Cela signifie que les pays qui produisent du pétrole, du gaz ou des minerais sauront quels sont ceux qui possèdent les entreprises qui exploitent leurs ressources naturelles, quel que soit le lieu où ces entreprises ont été enregistrées, et quel que soit le nombre d'intermédiaires entre elles et ceux qui en reçoivent effectivement les bénéfices en dernier ressort.

Les 51 gouvernements membres auront grandement besoin de conseils et de soutien politique pour mettre en œuvre ces engagements. En plus de soutenir ces gouvernements, nous devons montrer comment les entreprises peuvent sans problème révéler l'identité de leurs propriétaires et aider la société civile à utiliser les informations sur la propriété effective.

Dans un monde où la polarisation devient de plus en plus répandue, il est très probable que se formeront des coalitions d'acteurs partageant les mêmes valeurs, autour de causes et de défis bien précis. L'ITIE est un bon exemple de ce type de coalitions. Ces groupes ne peuvent pas se maintenir seuls, ils ont besoin de leadership, notamment politique. Nous devons prendre soin de l'ITIE. Par conséquent, je vous invite à nous rejoindre, à nous guider et à continuer de participer à notre action collective. Bien malheureusement, de nombreux problèmes mondiaux ne pourront être résolus avec succès que si nous sommes préparés à travailler avec acharnement, bon an mal an, sur les initiatives de réforme telles que l'ITIE.

Fredrik Reinfeldt
Président du Conseil d'administration de l'ITIE
Stockholm, le 8 février 2017

Message du Chef du Secrétariat



Dans ce rapport d'avancement 2017 de l'ITIE, nous présentons une vue d'ensemble de la situation de l'ITIE au début de l'année 2017. Notre objectif est de fournir un aperçu des 42 Rapports ITIE publiés en 2016, qui ont divulgué collectivement environ 320 milliards dollars US de taxes et de redevances.

Nous avons cherché à fournir autant d'exemples de bonne mise en œuvre que possible ainsi qu'à illustrer la manière dont la transparence a été utilisée pour demander des comptes aux gouvernements et aux entreprises. En particulier, nous avons mis l'accent sur la divulgation de la propriété réelle, sur ce que les 44 feuilles de route nationales sur la propriété réelle nous indiquent jusqu'à présent et sur les défis qui nous attendent lorsque les pays concrétiseront leurs engagements. Ce rapport présente également la manière dont ont été rendues publiques les informations sur la transparence des contrats, les paiements infranationaux, le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, la répartition des revenus dans les budgets publics, le rôle des entreprises d'État dans les environnements opaques, l'octroi des licences, les fusions et les acquisitions et la transparence du commerce des matières premières. Nos membres se servent de l'ITIE pour mettre en œuvre les réformes essentielles qui nous permettront d'atteindre notre objectif, à savoir un secteur mieux géré qui œuvre dans l'intérêt de tous.

Une section du présent rapport est consacrée à la mesure de l'impact. Cependant, cela ne doit pas occulter le fait que l'objectif général de ce rapport est de communiquer l'impact de l'ITIE dans un grand nombre de nos 51 pays. La mise en œuvre de l'ITIE est aussi confrontée à de nombreux défis qui, je l'espère, sont également présentés de manière adéquate.

La Mongolie, le Nigéria, le Pérou et le Timor-Leste ont à présent été évalués comme ayant accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, et 17 Validations seront réalisées en 2017. La Validation – le système d'assurance-qualité de l'ITIE – a continué d'évoluer. J'espère que nous sommes à présent parvenus à un modèle permettant de vérifier si la Norme ITIE est satisfaite, d'encourager les pays à la dépasser et d'identifier l'impact créé par l'ITIE.

Quelque 1 400 personnes siègent aux commissions nationales de l'ITIE et des milliers de personnes participent chaque semaine à la mise en œuvre. Nous disposons également d'un nouveau Conseil d'administration depuis le début de l'année 2016. Nous remercions toutes ces personnes pour les efforts fournis en vue de relever l'énorme défi continu que représente la gouvernance du secteur extractif et d'améliorer la mise en œuvre de manière à ce que l'ITIE devienne un outil encore plus précis, plus intégré, plus pertinent et plus influent.

En 2017, nous comptons sur vous pour analyser les données, contribuer au débat public et responsabiliser vos dirigeants, afin que le travail de l'ITIE puisse aboutir à de nouvelles réformes visant à améliorer la gouvernance du secteur extractif.

Jonas Moberg
Chef du Secrétariat international de l'ITIE
Oslo, le 8 février 2017

L'ITIE: un outil pour les réformateurs

La transparence profite à tout le monde: la société civile, les gouvernements et les entreprises. Elle oriente le débat public et permet à toutes les parties prenantes de contribuer à la manière dont le secteur doit être régi. La Norme ITIE est utilisée à l'échelle mondiale par une variété d'acteurs qui œuvrent seuls ou de concert avec d'autres pour apporter des changements dans la façon dont les ressources naturelles sont gérées et régies dans leurs pays.



L'ITIE nationale a renforcé les capacités des citoyens en leur donnant accès à des informations critiques qu'ils peuvent utiliser pour demander des comptes au gouvernement et aux autres acteurs dans les industries extractives et pour formuler des recommandations en faveur de réformes dans ces secteurs stratégiques de notre vie nationale.

SE Muhammadu Buhari, Président du Nigéria
lors de la 71e AGNU en septembre 2016



La Norme ITIE fournit un véritable outil de diagnostic participatif et de prise de décision, afin de mener les réformes nécessaires pour appuyer une gestion efficace des secteurs pétrolier, gazier et minier au profit de la population dans un environnement social et économique harmonieux.

SE Macky Sall, Président du Sénégal



L'ITIE a identifié un large éventail de réformes, y compris sur la façon de moderniser les registres pour les audits de production et la perception des revenus.

Victor Hart, président du Groupe multipartite de l'ITIE à Trinité-et-Tobago et membre du Conseil d'administration de l'ITIE





Nous sommes engagés envers l'ITIE, ce qui nous permettra de recouvrer les revenus issus des ressources naturelles.

Daw Aung San Suu Kyi, Conseillère d'État du Myanmar



La gouvernance des ressources extractives de notre pays peut être améliorée, et l'ITIE, un organisme indépendant, offre aux représentants du gouvernement, de l'industrie et de la société civile l'occasion unique d'unir leurs forces et de réclamer des réformes.

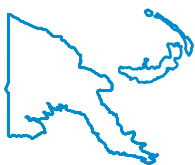
María Isabel Ulloa, Conseil d'administration de l'ITIE, Colombie



Un grand nombre de changements et de réformes que le gouvernement met aujourd'hui en avant sont directement imputables aux travaux de l'ITIE Nigéria.

Zainab Ahmed, ministre nigériane du Budget et de la Planification, membre du Conseil d'administration de l'ITIE et ancienne directrice exécutive de l'ITIE Nigéria, lors d'une récente téléconférence du Comité de Mise en œuvre du Conseil d'administration de l'ITIE





Tirer parti des recommandations visant à encourager la réforme en Papouasie–Nouvelle-Guinée

Le premier Rapport ITIE de la Papouasie–Nouvelle-Guinée a fourni des recommandations qui ont permis de réduire la corruption, d'accroître la redevabilité des fonctionnaires et d'améliorer la prestation des services publics. Patrick Pruiatch, ministre du Trésor, dirige le processus en soumettant les recommandations de réformes au Conseil exécutif national (CEN), un organisme décisionnaire interministériel de haut niveau, pour un examen plus approfondi.

Les recommandations spécifiques étaient notamment les suivantes:

1. Les entreprises d'État doivent divulguer intégralement leurs comptes.
2. Le ministre du Pétrole et de l'Énergie doit mettre en œuvre un système de registre électronique fiable pour remplacer le système de registre sur papier actuel qui favorise l'opacité des processus d'octroi de licences.
3. Modification des rapports budgétaires et fiscaux de la Commission nationale économique et fiscale de manière à divulguer les informations sur les paiements et les transferts infranationaux.
4. Amélioration des procédures de collecte des paiements et d'audit pour réduire la vulnérabilité à la corruption.
5. Divulgence des informations sur la gestion des revenus miniers et des comptes en fiducie.

Les entreprises d'État participent à présent au processus ITIE.



Non seulement le Rapport ITIE met en évidence les paramètres fiscaux très solides relatifs au secteur, mais il illustre également les aspects de la gestion des informations qui permettraient d'améliorer les systèmes et de faciliter la conduite des affaires en PNG .

Patrick Pruiatch, ministre du Trésor de Papouasie–Nouvelle-Guinée





Garantie d'avantages pour les communautés locales aux Philippines

Le droit des Philippines exige que les sociétés minières allouent 75 % de 1,5 % de leurs dépenses d'exploitation à des projets de développement social. En l'absence d'un système de suivi adéquat, la population locale a remis en question la mise en œuvre de ces projets et leur adéquation pour répondre aux besoins locaux. Les Rapports ITIE ont révélé que certaines entreprises allouaient moins de 50 % à des projets sociaux, certaines allant même jusqu'à ne consacrer que 13 %.

Le Groupe multipartite de l'ITIE milite en faveur de réformes pour assurer aux communautés locales des avantages adéquats découlant des activités minières. Un nouvel ordre administratif est en train d'établir le cadre permettant d'évaluer les avantages économiques pour les communautés. Le ministère de l'Environnement a commencé à examiner la conformité des entreprises minières aux réglementations gouvernementales, y compris dans le cadre de la mise en œuvre de projets de développement social. Le gouvernement prévoit de

comparer les avantages monétaires et non monétaires et l'impact de l'exploitation minière avant d'accorder à une entreprise le droit d'opérer.

L'identification des responsables chargés de déterminer si des activités minières doivent se poursuivre ou non dans une localité a toujours fait l'objet de controverses aux Philippines. Alors que le secteur minier est réglementé par un organisme gouvernemental central qui octroie les licences, certains pouvoirs d'imposition et d'octroi de permis sont rattachés à des unités gouvernementales locales qui peuvent promulguer des arrêtés interdisant les activités minières dans leurs régions. Cette autorité partagée a créé des tensions entre les différents niveaux de gouvernement, les entreprises et les communautés locales qui, avant la mise en œuvre de l'ITIE, étaient exacerbées par l'absence de données exhaustives et fiables provenant des unités infranationales. Les déclarations ITIE sur la contribution du secteur minier aux gouvernements nationaux et infranationaux devraient permettre aux parties prenantes d'évaluer la contribution réelle de l'exploitation minière aux communautés locales.



Nous souhaitons que les industries extractives accordent la priorité au bien-être des communautés affectées et à l'environnement, respectent les politiques économiques, sociales et environnementales du pays, ainsi que les normes internationales. L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) nous aide à cet égard.

Gina Lopez, secrétaire du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, Philippines



Mettre fin à l'anonymat des entreprises – la clé pour combattre la corruption

La transparence des informations sur la propriété réelle peut contribuer à consolider le climat des investissements, à réduire les risques de réputation et financiers, à prévenir la corruption et les flux financiers illicites, à renforcer la confiance et la redevabilité et à améliorer la collecte des revenus.

Ressources naturelles

Les projets pétroliers, gaziers et miniers peuvent générer d'énormes profits, tant pour les entreprises extractives que pour les gouvernements. Toutefois, du fait du détournement de certains actifs extractifs, les personnes qui vivent dans des pays riches en ressources risquent d'en sortir perdantes. L'utilisation d'entreprises anonymes exacerbe les effets de la malédiction des ressources, lorsque les pays qui disposent de ressources pétrolières, gazières et minérales abondantes sont économiquement plus pauvres que les pays qui en ont moins.

Entreprises

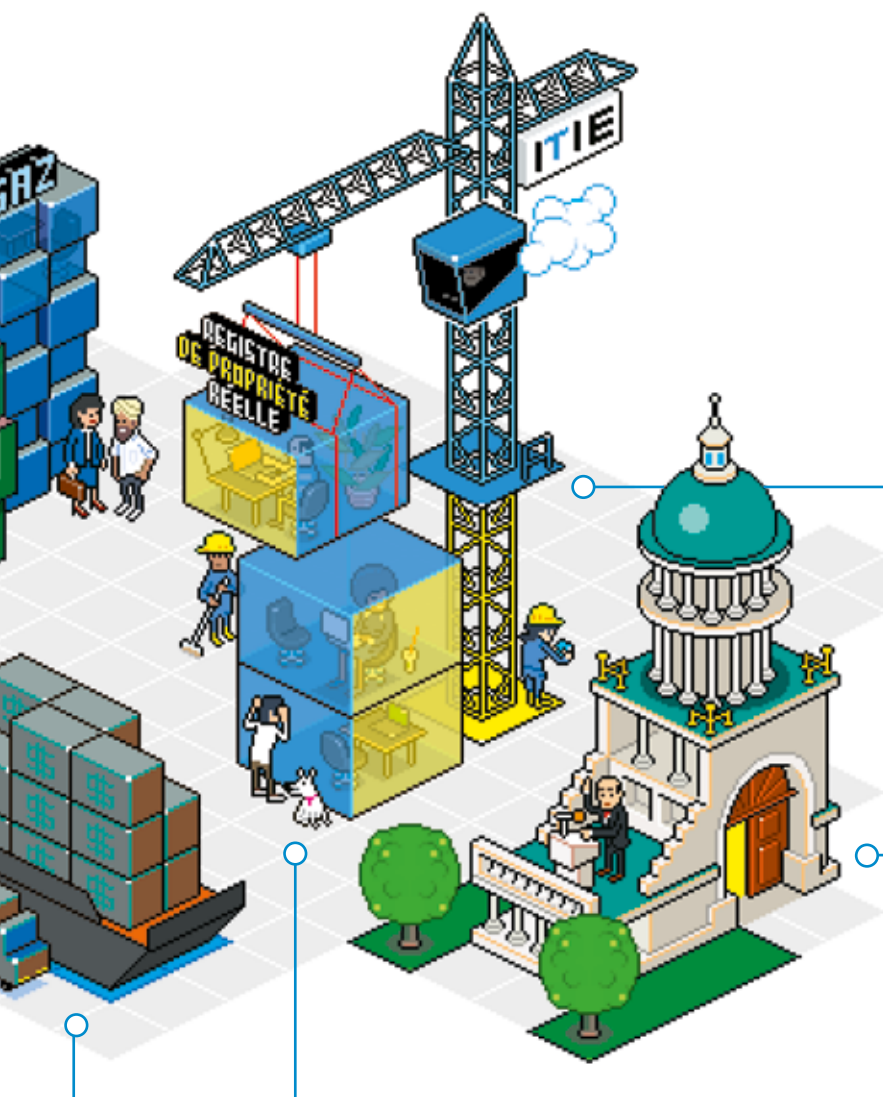
Des millions d'entreprises sont établies chaque année dans le monde entier. Mais parfois, l'identité des véritables propriétaires – les « propriétaires réels » – des entreprises qui ont obtenu des droits d'extraction de pétrole, de gaz et de minerais est inconnue, dissimulée par une chaîne de personnes morales dépourvues de responsabilité. Les sociétés anonymes rendent plus difficile la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption, car elles permettent aux malfaiteurs de se cacher derrière une chaîne de sociétés souvent enregistrées dans plusieurs juridictions.

La propriété anonyme pose des problèmes aux autres entreprises qui ne savent pas avec qui elles font affaire. La publication de l'identité des véritables propriétaires contribuera à s'assurer que toutes les entreprises sont sur un pied d'égalité.



Services publics

Il a été estimé que les pays en développement perdent 1 000 milliards de dollars US chaque année à la suite de transactions frauduleuses ou illégales, dont beaucoup concernent des sociétés anonymes. En 2013, l'Africa Progress Panel a laissé entendre que la République démocratique du Congo (RDC) avait perdu 1,36 milliard de dollars US entre 2010 et 2012 du fait de cinq transactions minières dissimulées derrière une structure complexe et une propriété d'entreprise secrète. Ce chiffre représente presque le double du budget total annuel du pays pour la santé et l'éducation en 2012.



L'ITIE

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives a contribué de façon significative à améliorer la gouvernance du secteur extractif aux niveaux national et mondial. Les débats sur la transparence dans le secteur sont très différents de ceux d'il y a dix ans, et l'ITIE est considérée comme étant à l'avant-garde de nombreux débats inédits, y compris sur la propriété réelle, le commerce des matières premières et l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.

En février 2016, les 51 membres de l'ITIE ont convenu de nouvelles règles, obligeant toutes les entreprises pétrolières, gazières et minières opérant dans leurs pays à divulguer l'identité de leurs propriétaires réels à compter de 2020. Le gouvernement doit également publier ces données, de préférence dans des registres sur la propriété réelle. L'ITIE aide les pays à réformer leurs structures juridiques et institutionnelles en préparation de cette divulgation.

Personnes politiquement exposées

La Norme ITIE 2016 exige que les personnes politiquement exposées soient transparentes quant à leur participation dans les entreprises pétrolières, gazières et minières. La raison en est que les propriétaires de certaines entreprises pourraient utiliser leurs relations politiques pour obtenir un accès favorable à des projets extractifs lucratifs. La publication de l'identité des personnes qui obtiennent le droit d'exploiter des ressources contribue à prévenir les conflits d'intérêts.

Registre sur la propriété réelle

20 pays de l'ITIE ont décidé de créer des registres publics sur la propriété réelle. Cette initiative est la bienvenue et doit être soutenue par les agents de la force publique, la société civile et d'autres personnes chargées de contrôler les informations et de prendre des mesures pour demander des comptes aux personnes qui utilisent des entreprises anonymes de façon frauduleuse. L'ITIE aide les pays à établir des registres sur la propriété réelle. Une fois ces derniers renseignés, les informations sur les structures des entreprises et de leurs sociétés mères ou filiales permettront aux autorités fiscales de mieux déterminer les transactions qui sont imposables.

Délocalisation

Les Panama Papers confirment la forte probabilité que des personnes à l'origine de l'extraction de pétrole, de gaz et de minerais se dissimulent derrière des sociétés fictives offshore. L'attention accordée aux solutions permettant d'empêcher la dissimulation d'argent dans des lieux comme le Panama est la bienvenue. Mais, à elle seule, elle ne permettra pas de mettre fin au secret financier qui facilite l'évasion fiscale et la corruption. Elle doit s'assortir de règles et de mesures de répression plus efficaces dans les pays où l'argent est généré en premier lieu, ce qui explique pourquoi les nouvelles exigences de l'ITIE en matière de propriété réelle sont si importantes. La publication d'informations sur la propriété réelle peut prévenir les flux financiers illicites et réduire les risques de blanchiment d'argent et de corruption.



Découvrez comment les pays de l'ITIE envisagent de divulguer l'identité des propriétaires réels des entreprises pétrolières, gazières et minières:
<https://eiti.org/fr/propriete-reelle>

La propriété dissimulée pose un problème particulier dans le secteur extractif



Des millions d'entreprises s'établissent de par le monde chaque année. Mais parfois, les propriétaires de ces entreprises sont anonymes et impossibles à identifier.

L'identité des véritables propriétaires – les « propriétaires réels » - des entreprises qui ont obtenu des droits pour extraire du pétrole, du gaz et des minerais est souvent inconnue, dissimulée derrière une chaîne de personnes morales non redevables. Ce sont particulièrement les personnes vivant dans des pays riches en ressources qui risquent d'être perdantes, car les actifs d'extraction sont souvent mal répartis en raison de la corruption.

En février 2016, les 51 pays mettant en œuvre l'ITIE ont convenu de nouvelles règles qui exigent que toutes les entreprises pétrolières, gazières et minières en activité dans leurs pays divulguent leurs propriétaires réels. Le gouvernement est également tenu de publier ces données. En outre, la Norme ITIE 2016 exige des personnes politiquement exposées qu'elles soient transparentes au sujet de leur participation dans des entreprises pétrolières, gazières et minières. La publication de l'identité des personnes ayant obtenu des droits d'exploitation des ressources contribue à prévenir les conflits d'intérêts.

Les pays de l'ITIE visent la transparence de la propriété réelle pour diverses raisons:

1. **Pour savoir qui soumissionne et obtient des droits d'exploitation dans le secteur et pour évaluer l'aptitude des entreprises à explorer et à exploiter efficacement les ressources extractives.**

Pour ces raisons, le Liberia, la Sierra Leone et le Togo souhaitent recueillir des informations sur la propriété réelle plus exhaustives.



Nous aimerions savoir à qui nous confions l'exploitation de nos ressources.

Didier Vincent Kokou Agbemadon,
Coordinateur National de l'ITIE Togo



2. **Pour réduire le risque de conflits d'intérêts dans les octrois de licences en veillant à ce que les organismes gouvernementaux et les citoyens disposent des outils adéquats pour accéder aux informations sur la propriété réelle.**

Par exemple, le Ghana et le Nigéria veulent aller au-delà des industries extractives en divulguant des informations sur la propriété de toutes les entreprises enregistrées, afin de prévenir les conflits d'intérêts dans les processus de passation des marchés publics et d'attribution des contrats.



Les informations sur la propriété réelle permettent aux Nigériens d'exposer la corruption et le népotisme dans le processus d'acquisition.

Secrétariat de l'ITIE Nigéria

USD 1tr+

Plus de 1000 milliards de dollars US de pertes annuelles estimées par les pays en développement depuis 2011 résultant d'accords corrompus ou illégaux impliquant souvent des entreprises anonymes.

Source: Global Financial Integrity
Source: Global Financial Integrity

3. Pour aborder les questions liées à l'évasion fiscale et la manipulation des prix de transfert.

Des informations exhaustives sur les structures des entreprises et de leurs sociétés mères ou filiales permettront aux autorités fiscales de comprendre plus facilement quelles transactions sont imposables. Les informations sur la propriété réelle peuvent empêcher les flux financiers illicites et réduire les risques de blanchiment d'argent et de corruption. Le Cameroun, le Ghana et l'Indonésie s'efforcent d'utiliser les informations sur la propriété réelle pour prévenir les flux financiers illicites, ainsi que pour minimiser les risques de blanchiment d'argent et de corruption. La Zambie vise à prévenir les infractions aux règles fiscales et de constitution dans le pays en améliorant le partage des informations sur la propriété réelle entre les organismes gouvernementaux.



Compte tenu des changements de propriété dans les entreprises d'importance stratégique, il est important que l'État dispose d'une vue d'ensemble sur les transferts de participations pour éviter des surprises désagréables. Les informations sur l'identité des propriétaires réels contribuent à renforcer la transparence de ces transactions.

Agnès Solange Ondigui Owona, Coordinatrice Nationale de l'ITIE Cameroun



4. Pour attirer et diversifier les investissements.

Il est important pour les investisseurs de savoir avec qui ils font des affaires. Le Kazakhstan et le Tadjikistan visent la transparence sur la propriété réelle dans le but d'attirer et de diversifier les investissements.



Le fait que l'ITIE exige désormais la divulgation de la propriété réelle est une bonne chose pour les affaires et les entreprises responsables – Il est important pour nous de savoir avec qui nous faisons des affaires.

Carine Smith Ihenacho, chef de la conformité à Statoil et membre du Conseil d'administration de l'ITIE



La route vers 2020

En janvier 2020, les pays de l'ITIE seront tenus de demander des informations sur les propriétaires réels aux entreprises qui soumissionnent, mènent des activités ou investissent dans le secteur extractif. Quarante-quatre pays ont publié une feuille de route sur la propriété réelle et, dans de nombreux cas, c'est la première fois que des pays de l'ITIE étudient les étapes politiques pour la transparence de la propriété réelle.

La plupart des pays de l'ITIE envisagent de modifier la législation du secteur, par exemple les lois relatives aux mines ou au pétrole, bien que certains envisagent d'introduire la transparence de la propriété réelle par le biais de modifications des lois relatives aux entreprises ou d'autres instruments juridiques dédiés. Certains pays prévoient des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation destinées à des groupes spécifiques de parties prenantes, tels que les parlementaires, les entreprises nationales et étrangères du secteur extractif, les organisations de la société civile, les médias et le grand public.

Les feuilles de route comprennent des mesures visant à identifier les raisons pour lesquelles la divulgation de la propriété réelle est pertinente dans le contexte de chaque pays, à déterminer qui sont les propriétaires réels, et à identifier les lois et réglementations appropriées ainsi que la meilleure manière de communiquer les informations. En conséquence, 21 pays se sont engagés à mettre à disposition les données sur la propriété réelle par le biais d'un registre public. Alors que d'autres organisations et pays débattent des avantages et des inconvénients d'une divulgation publique, ces engagements placent l'ITIE à l'avant-garde du mouvement mondial de la lutte contre la propriété dissimulée.

21

pays divulguent des informations sur les propriétaires réels dans le cadre des déclarations ITIE en 2017



Nous conseillons au gouvernement de se servir de l'ITIE comme d'un outil à sa disposition pour traiter le problème des flux financiers illicites par une adoption et une mise en œuvre complètes du nouveau principe de l'ITIE sur la propriété réelle.

Déclaration conjointe de 12 organisations de la société civile travaillant aux questions de la transparence dans les industries extractives en Zambie

Des signes précurseurs indiquent que des informations sur la propriété réelle seront publiées avant cette échéance.

- Le **Royaume-Uni** et l'**Ukraine** ont déjà établi des registres sur la propriété réelle, et la **Colombie**, la **République démocratique du Congo**, le **Ghana**, le **Nigéria** et la Norvège leur emboîtent le pas. La **Guinée**, la **République kirghize**, **Madagascar**, le **Mali** et le **Nigéria** ont désigné un organisme qui sera chargé de la transparence de la propriété réelle.
- Plusieurs pays établiront des fichiers de données sur la propriété réelle codés ou balisés de façon à permettre de comparer les informations avec d'autres données accessibles au public.
- La **Papouasie-Nouvelle-Guinée** prévoit d'appliquer les exigences relatives à la divulgation de la propriété réelle aux entreprises propriétaires de titres fonciers impliquées dans le secteur extractif.
- La **Mongolie** envisage de mettre en place un réseau de journalistes pour enquêter sur les informations relatives aux propriétaires réels provenant des déclarations ITIE.
- Les activités de sensibilisation concernant la propriété réelle au **Malawi** seront axées sur les entreprises, et la feuille de route propose de désigner la Chambre des mines pour servir de plateforme au renforcement des capacités des entreprises.

[OpenOwnership](#)
[@OpenOwnership](#)

VP ghanéen: le Ghana a accompli d'immenses progrès vers les engagements internationaux envers la propriété réelle via [@EITlorg](#) et d'autres, y compris une nouvelle législation

2 février 2017

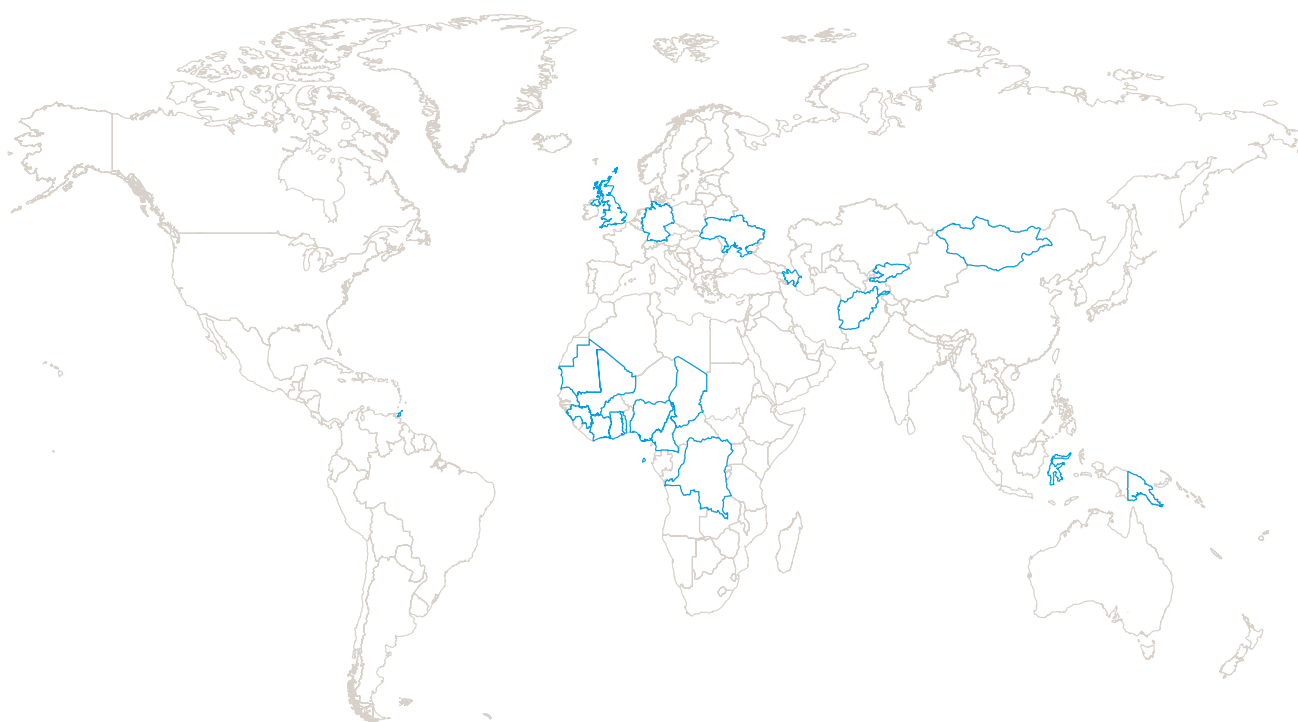
Examiner et réformer la loi



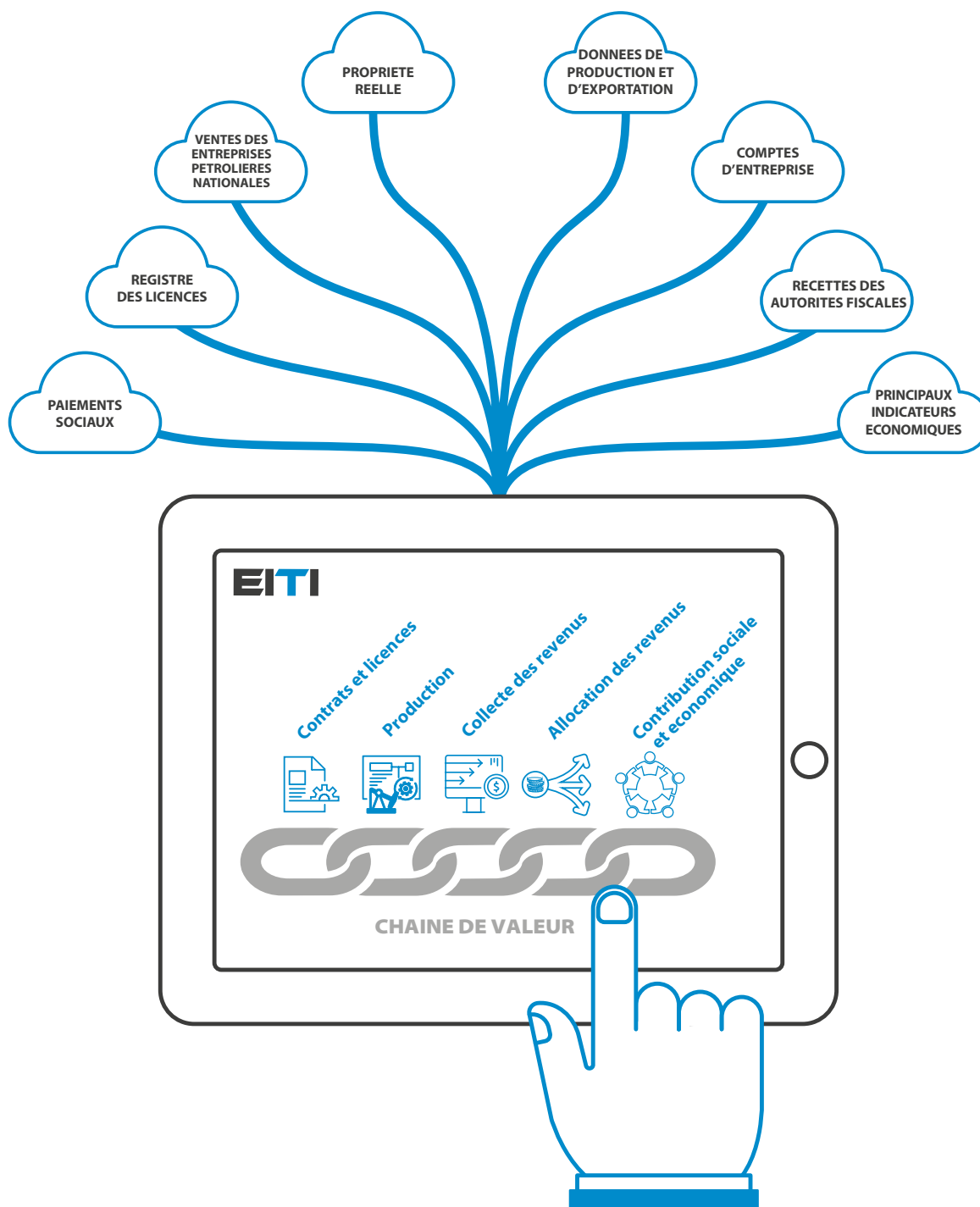
L'ITIE a considérablement contribué à assister les pays dans la révision et la réforme de leurs lois, par exemple:

- L'**Azerbaïdjan** envisage de modifier les lois relatives à l'utilisation du sous-sol et à l'enregistrement des personnes morales, y compris la suppression des dispositions actuelles qui classifient les informations sur la propriété réelle en tant que secret commercial dans le cas des entreprises extractives.
- Le **Cameroun** dispose de nouvelles dispositions sur la propriété réelle dans son code minier.
- Le **Ghana** exige la divulgation dans un registre public des propriétaires réels de toutes les entreprises en activité au Ghana. La loi mandate le Registre général pour recueillir ces informations, ainsi que pour tenir à jour le registre sur la propriété réelle.
- La **République kirghize** est en train de modifier sa loi relative au sous-sol pour résoudre les problèmes en matière de mise en œuvre de la divulgation de la propriété réelle qui est déjà exigée des entreprises souhaitant obtenir une licence d'exploitation minière. La loi actuelle stipule que la non-divulgation de la propriété réelle est un motif de révocation d'une licence. Le gouvernement discute actuellement d'autres sanctions possibles.
- La **République du Congo** a adopté une nouvelle loi proposant que le gouvernement soit tenu de publier des informations sur les propriétaires réels et les associés de tous les concessionnaires du service public, ainsi que tous les permis d'exploration ou de production liés au pétrole, au gaz, à l'exploitation minière et à l'exploitation forestière.
- Le ministère des Mines de la **Sierra Leone** est en train d'élaborer des dispositions sur la propriété réelle dans le cadre de la nouvelle politique sur les minerais, qui orientera les modifications prévues à la loi relative aux mines et aux minerais en 2017.
- Le **Tadjikistan** envisage de modifier la loi relative au sous-sol de manière à y intégrer la déclaration obligatoire par les entreprises pétrolières, gazières et minières de leurs propriétaires réels, ainsi que la publication obligatoire des informations dans un registre ouvert.

21 pays de ITIE créent des registres publics sur la propriété réelle



L'intégration des divulgations ITIE



1

Un Groupe multipartite national (gouvernement, industrie et société civile) décide de la façon dont leur processus ITIE devrait fonctionner.

2

Chaque année, les informations clés concernant la gouvernance du secteur font l'objet d'un rapport, accompagnées de recommandations en matière d'amélioration de la gouvernance du secteur.

3

Ces informations sont largement diffusées afin d'orienter le débat public et de s'assurer que les recommandations fassent l'objet d'un suivi.

Passer des rapports aux déclarations



Les Rapports ITIE ont couvert 331 exercices financiers. Cependant, le but devrait certainement être d'intégrer les principes, les exigences et les recommandations de la Norme ITIE dans les systèmes gouvernementaux et des entreprises plutôt que dans des Rapports ITIE séparés. Si les données sont systématiquement mises à disposition au sein des gouvernements et des entreprises, les commissions nationales de l'ITIE devraient être mieux équipées pour concentrer leur attention sur les véritables défis du secteur.

L'intégration de l'ITIE signifie que les pays et les entreprises divulguent régulièrement des informations, et que celles-ci sont facilement accessibles et compréhensibles. Elle signifie également que les gouvernements sont transparents au sujet des garanties de qualité de ces informations divulguées, afin d'assurer la soumission d'informations ponctuelles, exhaustives et fiables. Les pays réalisent des progrès en matière d'intégration de l'ITIE.

Mauritanie

Le Trésor public publie des rapports mensuels en ligne sur la production pétrolière et les revenus qui en découlent, et son tableau des opérations financières contient un poste dédié à l'industrie extractive. Le ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines œuvre à établir un cadastre minier en ligne, l'ITIE servant d'outil pour combler les lacunes dans le registre des licences. Le service des douanes envisage de déclarer les chiffres concernant les exportations de minerais sur son site Internet et l'entreprise pétrolière nationale a indiqué qu'elle est disposée à publier davantage d'informations sur la manière dont elle vend les revenus en nature.

Timor Leste

L'organisme gouvernemental Autoridade Nacional do Petróleo e Minerais (ANPM) divulgue chaque mois tous les revenus provenant du secteur pétrolier, ainsi que les données de production ventilées par champ d'opérations. Le site Internet de la Banque centrale contient des informations mensuelles sur l'état et la performance du Fonds pétrolier du Timor-Leste. Cela permet aux responsables politiques, à la société civile et au grand public de surveiller régulièrement l'état du fonds et de demander des comptes au Parlement en ce qui concerne la manière dont le fonds est géré et les dépenses attribuées.



En mettant en œuvre l'ITIE, nous accélérons la transparence et le dialogue dans le secteur des matières premières. Il est important d'assurer que le processus est compréhensible et aisément accessible pour toutes les parties prenantes ainsi que pour le grand public. C'est pourquoi toute l'information à propos de la D-EITI sera à l'avenir expliquée sur le site Internet www.rohstofftransparenz.de et accessible en format données ouvertes. De cette façon la D-EITI est un complément utile aux exigences de déclaration pour les paiements effectués par les entreprises du secteur vers les organes gouvernementaux et le registre européen de la propriété réelle, décidé avec nos partenaires européens.

Uwe Beckmeyer, Secrétaire d'Etat parlementaire au ministère fédéral de l'Economie et de l'Énergie, Commissaire spécial du gouvernement fédéral pour la mise en œuvre de l'ITIE en Allemagne



Rendre les données ITIE ouvertes et accessibles



Cela fait longtemps que l'on réclame des informations fiables sur l'industrie extractive, et de grands progrès ont été réalisés dans ce domaine grâce aux Rapports ITIE. De plus en plus, les utilisateurs ont des besoins et des points de vue différents sur la manière d'accroître l'utilité de ces informations. Les données ITIE ouvertes offrent un moyen de satisfaire tous les utilisateurs en même temps. La publication dans un format de données ouvertes permet de faire tomber les barrières qui empêchent l'accès aux informations verrouillées dans un format PDF. La Norme ITIE 2016 exige des Rapports ITIE « compréhensibles, activement promus, accessibles au public et contribuant au débat public ».

Pour les pays mettant en œuvre l'ITIE, la première étape consiste à assurer des politiques claires à l'égard des données ouvertes, en établissant un mandat pour les publications. Vingt-six pays ont publié leurs politiques sur des données ITIE ouvertes, 18 d'entre eux ayant établi un lien et/ou une référence avec des politiques et des engagements gouvernementaux en faveur des données ouvertes. La deuxième étape consiste à compiler et à publier les informations en ligne dans des formats de données ouvertes, tels qu'Excel ou csv. Il s'agit d'un moyen aisé et gérable pour assurer l'accessibilité des informations.

La Norme comprend la politique en matière de données ITIE ouvertes, et le mandat est mis en œuvre grâce à des pages Internet axées sur les données. Ces pages Internet utilisent des données provenant de plus de 300 années-pays ITIE, compilées à l'aide d'un format standard appelé « Données résumées ITIE ». Les données et les fichiers Excel bruts sont disponibles sur des pages de données et un référentiel Google Drive.



L'ITIE appuie notre politique en matière de données ouvertes, afin que nous puissions régulièrement divulguer des données extractives et encourager des réformes au sein des organismes gouvernementaux impliqués dans les secteurs du pétrole, du gaz et des minerais.

Montty Girianna, délégué de l'Énergie et des Ressources minérales de l'Indonésie et membre du Conseil d'administration de l'ITIE

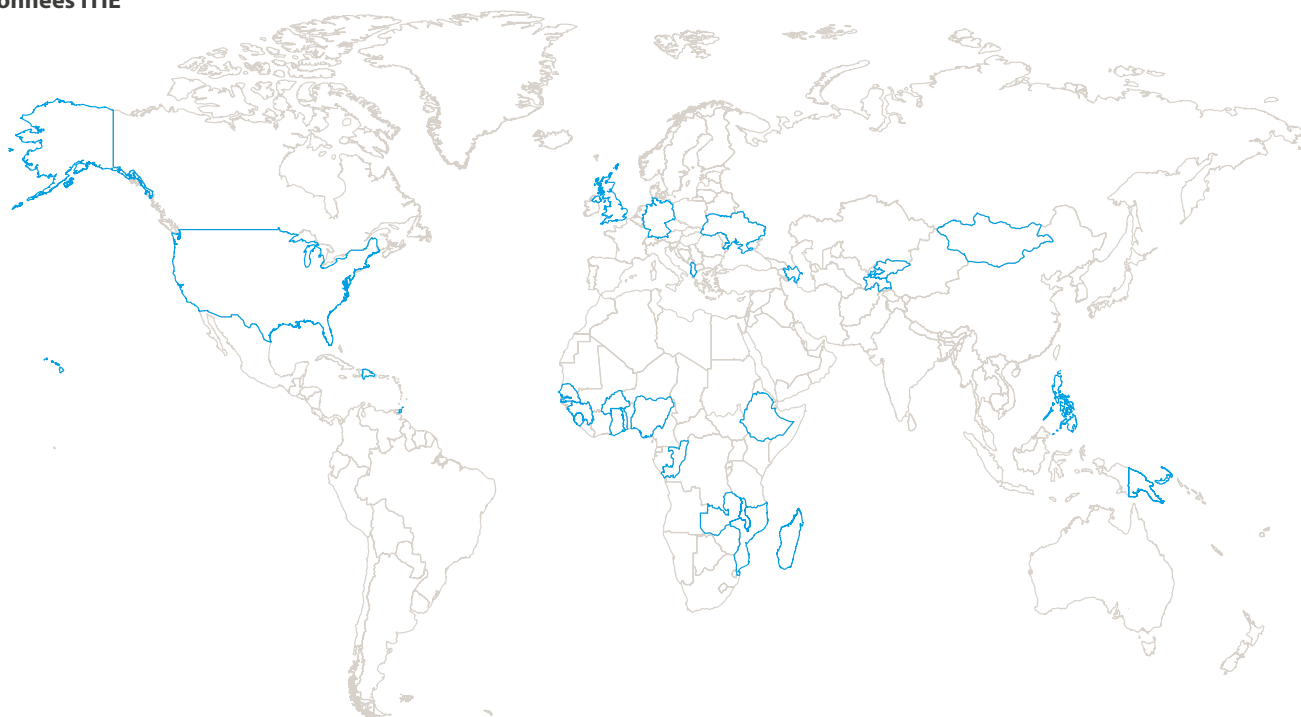
65%
des pays de l'ITIE
ont soumis des
données résumées



Pour en savoir plus:

<https://eiti.org/fr/donnees>

26 pays de l'ITIE ont adopté une politique en matière de données ouvertes sur l'accès, la publication et la réutilisation des données ITIE



Transparence des contrats



Les contrats, les licences et les accords associés établissent un grand nombre des engagements entre le gouvernement et les entreprises extractives. La transparence des contrats peut offrir aux citoyens une meilleure façon de vérifier que ce que leur pays reçoit du secteur du pétrole, du gaz et des minerais correspond à ce qui doit être reçu, et que d'autres obligations, telles que les engagements sociaux ou environnementaux, sont honorées.

Quatre raisons pour lesquelles les pays publient les contrats:

1. Suivi

La **Guinée** envisage d'utiliser la transparence des contrats pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de la gestion de l'attribution des licences et des contrats.

2. Déclaration ITIE

L'Allemagne tient compte de la transparence des contrats dans la préparation du Rapport ITIE.

3. Sensibilisation du public

Le **Mozambique** publie tous les contrats du secteur extractif dans leur intégralité, en incluant un lien sur le portail du cadastre minier.

4. Négociation

L'Azerbaïdjan envisage d'engager des experts pour analyser les contrats.

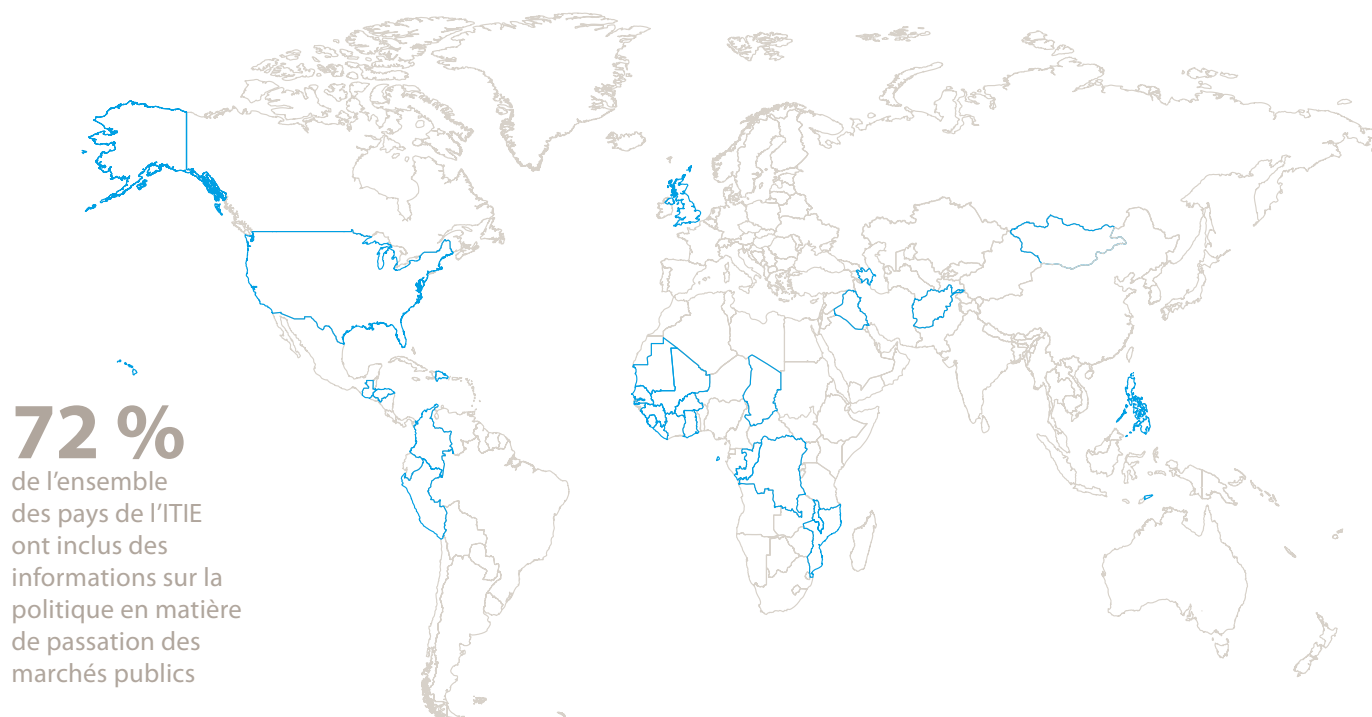


L'ITIE encourage les pays à divulguer au public tous les contrats et licences qui énoncent les modalités liées à l'exploitation du pétrole, du gaz et des minerais.

Nous mettons tous les documents relatifs au Code pétrolier, ainsi que les contrats, à la disposition de la population du Sénégal. Ces documents, publiés dans le journal officiel, peuvent être consultés en ligne et téléchargés à partir du site Internet du gouvernement.

Mahammed Boun Abdallah Dionne, Premier ministre du Sénégal

27 pays ont publié des contrats*



*Les pays de l'ITIE n'utilisent pas tous des contrats dans leur secteur extractif

Transparence du commerce des matières premières



Le commerce des matières premières est un domaine qui présente un grand potentiel en termes de transparence accrue. Bien que l'ITIE ne porte pas sur les paiements d'une entreprise privée à une autre, elle couvre effectivement les paiements entre les organismes publics et les entreprises privées. L'appréciation des paiements des entreprises et des revenus du gouvernement permet d'orienter le débat public sur la gouvernance des industries extractives.

Dans de nombreux pays riches en ressources, l'État reçoit une part physique du pétrole, du gaz et des minerais qui sont extraits. L'État ou l'entreprise d'État (EE) administrant ces ressources physiques reçoit alors les revenus provenant de la vente de ces matières premières, souvent vendues aux raffineries nationales ou aux entreprises commerciales. Cependant, la mauvaise gestion des revenus reçus par les entreprises d'État pour le compte de l'État dans de nombreux pays a conduit à de grosses pertes. Les procédures d'octroi des licences et des contrats pour acheter du pétrole ou des minerais sont souvent opaques et peuvent être sujettes à la corruption et aux conflits d'intérêts.

Sept pays de l'ITIE ont différents objectifs pour prendre part à un effort ciblé visant à améliorer les pratiques de transparence liées au commerce des matières premières.

1. L'**Albanie** cherche à travailler avec des sociétés commerciales en vue de rapprocher les paiements et de renforcer la transparence dans les appels d'offres concernant les contrats de vente.
2. La **Colombie** aspire à davantage de transparence dans les activités de commerce des matières premières de son entreprise d'État, Ecopetrol.
3. Le **Ghana** s'efforce d'identifier les acteurs et les opérations clés concernés par le commerce des matières premières pour le pétrole, le gaz et les minerais et de contribuer à identifier les risques liés aux prix de transfert.
4. L'**Indonésie** aspire à comprendre la détermination du prix du pétrole brut indonésien, la manière dont les prix sont réglementés et à formuler des recommandations concernant les politiques gouvernementales liées aux prix du pétrole national.
5. La **Mauritanie** vise à établir des normes pour les divulgations concernant la production future de gaz naturel liquéfié.
6. Le **Nigeria** examine comment utiliser les informations divulguées, par exemple en transformant les annexes sur les ventes de pétrole en base de données consultable et en recueillant des informations sur la propriété réelle concernant les négociants en matières premières.
7. Le **Tchad** vise à une transparence accrue dans les prêts garantis par le pétrole.

Exploitation minière artisanale et à petite échelle

Examiner l'exploitation minière au niveau de l'extraction à petite échelle



La plus grande part de l'activité d'exploitation minière artisanale et à petite échelle est de nature informelle ou illégale, avec une production souvent clandestine et dissimulée aux autorités. La collecte d'informations détaillées et fiables concernant l'échelle, la dynamique et l'économie du secteur peut s'avérer difficile, et les rares données disponibles sont souvent stockées de manière inadéquate et rarement utilisées dans l'élaboration des politiques. L'informalité du secteur, le commerce illicite et la nature des matières extraites peuvent poser des difficultés pour obtenir des chiffres de production.

L'ITIE exige la divulgation d'une estimation de l'activité du secteur informel et de sa contribution à l'économie. Les déclarations ITIE peuvent fournir un aperçu de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, des données sur la production, les exportations et les revenus, des données quantitatives concernant le secteur, des liens vers les sources d'information existantes et une description des initiatives en cours dans un pays pour encourager le développement de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.

L'**Éthiopie** octroie des licences à des exploitants miniers individuels, en apportant un soutien technique en vue de renforcer les capacités, en établissant des infrastructures de base et en facilitant la commercialisation officialisée de l'or. Des lois

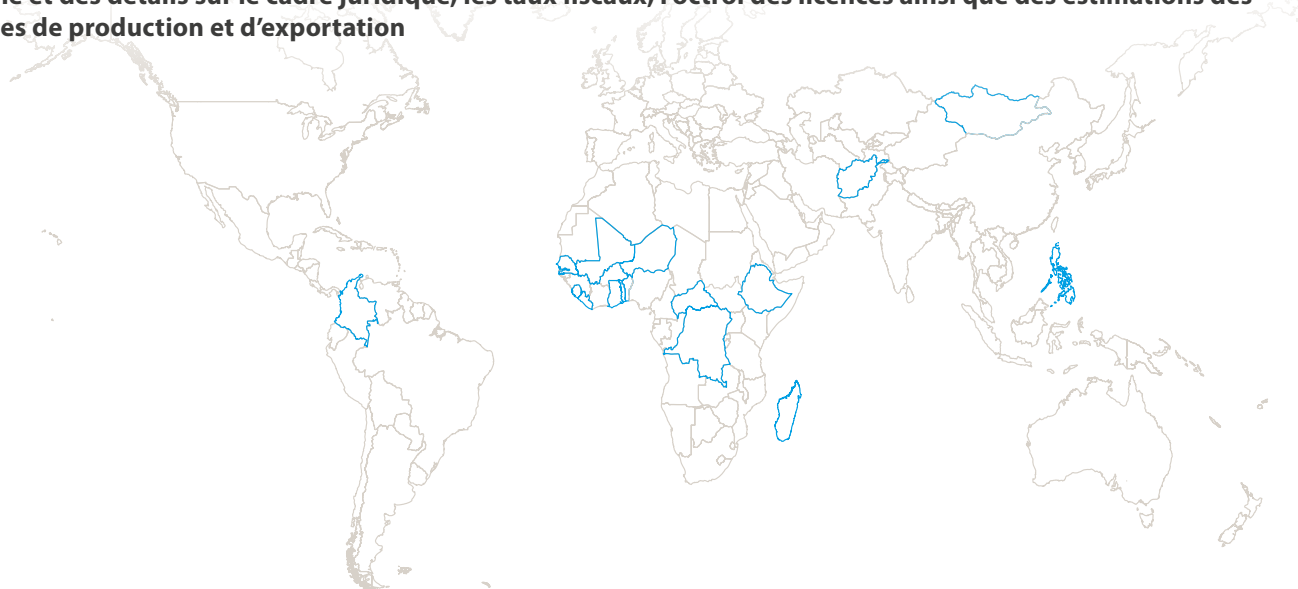
spécifiques portent sur le secteur et la Banque nationale a été établie au titre d'agent d'achat pour l'or produit par les exploitants miniers à petite échelle.

La **Colombie** accorde une grande importance à la politique d'officialisation de l'exploitation minière qui vise à améliorer les conditions juridiques, réglementaires, fiscales et infrastructurelles pour le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. Le gouvernement a officialisé 20 % des unités minières illégales identifiées dans 20 régions à travers le pays et a établi un registre du commerce. En outre, l'une de ses principales priorités consiste à éliminer l'utilisation du mercure dans les activités minières.

L'inclusion de données sur les exportations d'or dans le dernier Rapport ITIE de **Madagascar** fournit des informations sur le secteur aurifère informel du pays et contribue à combler le manque d'informations fiables sur l'emploi, la production aurifère et la contribution du secteur informel à l'économie.

L'ITIE a le potentiel d'aider les gouvernements à dialoguer efficacement avec les parties prenantes nécessaires pour élaborer des politiques durables, améliorer la supervision du secteur par le gouvernement et accroître la sensibilisation des citoyens sur les avantages et les coûts de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.

15 pays de l'ITIE ont publié des estimations de chiffres sur les revenus de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle et des détails sur le cadre juridique, les taux fiscaux, l'octroi des licences ainsi que des estimations des chiffres de production et d'exportation



Le débat public

Comblent les lacunes en informations



Les pays de l'ITIE sont géographiquement variés. Les activités de diffusion et de communication destinées à des millions de citoyens disséminés sur un territoire aussi vaste constituent un défi que relève chaque commission nationale qui adapte sa stratégie de communication à ses circonstances particulières. Ci-dessous figurent quelques exemples de différentes approches adoptées par les pays en matière de communication des résultats de l'ITIE au grand public afin de combler les lacunes en informations, passant ainsi de la transparence à la redevabilité.

La jeunesse zambienne construit une passerelle d'informations

La présentation des informations ITIE sur des panneaux d'affichage a été un facteur clé dans la création d'un débat sur les avantages de l'exploitation minière dont bénéficiait Solwezi, un district du nord de la Zambie, ainsi que la manière dont ces avantages se concrétisaient. Le résultat immédiat de ces discussions a été d'accroître la sensibilisation des communautés sur le fait qu'elles pouvaient demander des comptes à l'autorité locale sur les revenus miniers. L'Alliance des jeunes pour le développement (AJD) a lancé un projet de renforcement de la redevabilité pour encourager et approfondir le dialogue entre les parties prenantes locales. L'AJD a également établi une plateforme permettant à l'autorité locale, aux entreprises minières et aux communautés de participer au partage d'informations sur le secteur extractif au niveau local, telles qu'elles sont présentées dans les Rapports ITIE. Les données et les informations fournies par l'ITIE Zambie contribuent à changer les attitudes et les perceptions négatives à propos du secteur extractif et à approfondir un dialogue positif et constructif avec les parties prenantes.

La prochaine étape en Mongolie

Les communautés locales en Mongolie qui abritent des projets miniers disposent désormais d'informations détaillées sur le secteur minier grâce au système d'e-reporting de l'ITIE Mongolie, un portail de données en ligne qui comprend des données sur la production et les ventes, les taxes et les paiements versés au gouvernement, les dons, les dispositions relatives à réhabilitation de l'environnement et les informations sur les licences. Toutes ces informations sont ventilées par entreprise. Les graphiques, les tableaux et les cartes sont de plus en plus utilisés par les citoyens pour renforcer leur supervision des activités minières locales. Les responsables du gouvernement ont

souligné l'impact de la transparence des revenus et des dépenses sur la création d'un environnement favorable à l'investissement, l'établissement d'un climat de confiance avec les communautés locales et le maintien de l'acceptabilité sociale pour que les entreprises extractives puissent poursuivre leurs activités.

Le Rapport ITIE 2015 proposait une recommandation importante visant à ce que l'Autorité mongole des ressources naturelles et du pétrole assure un suivi cohérent des licences sur l'ensemble de ses départements. Il mettait également en évidence les principaux domaines de réforme dans la gestion des entreprises d'État en termes des pratiques d'audit du pays, qui correspondent globalement au programme de réforme du nouveau gouvernement mongol.

[Agencia Nal de Minería](#)
[@ANMColombia](#)

[@EITlorg](#) est un avantage pour tous les Colombiens car elle permet une plus grande visibilité et un meilleur contrôle des investissements dans les régions
[#MineríaBienHecha](#)

15 novembre 2016

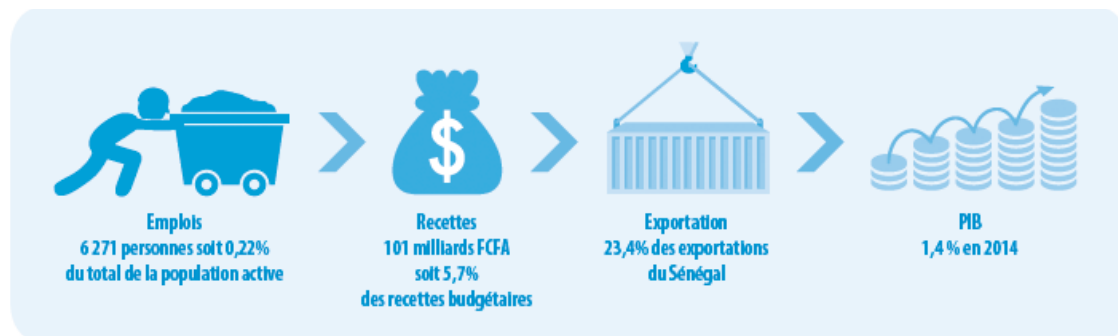
République dominicaine

Les représentants de la société civile siégeant au Groupe multipartite de la République dominicaine ont établi une compréhension commune du cadre juridique de l'industrie extractive. Grâce au réseau de la société civile, ENTRÉ, les membres du Groupe multipartite se sont rendus dans des communautés minières locales, ce qui a permis de renforcer la confiance et les capacités.

En fournissant des informations plus claires sur l'interprétation et l'application des réglementations en vigueur concernant la part des recettes gouvernementales, l'ITIE a contribué à réduire les tensions entre les parties prenantes. L'ITIE a donné aux organisations de la société civile l'accès aux informations concernant la contribution de 5 % reçue du gouvernement pour la mine de Pueblo Viejo, la plus grande mine aurifère du pays. Les communautés locales autour de Pueblo Viejo entament à présent un dialogue avec le gouvernement pour lui demander des comptes sur les transferts infranationaux.

Le Sénégal a publié une version simplifiée de son Rapport ITIE 2014, associant des infographies et d'autres éléments visuels pour assurer une compréhension étendue du contenu du rapport.

Senegal

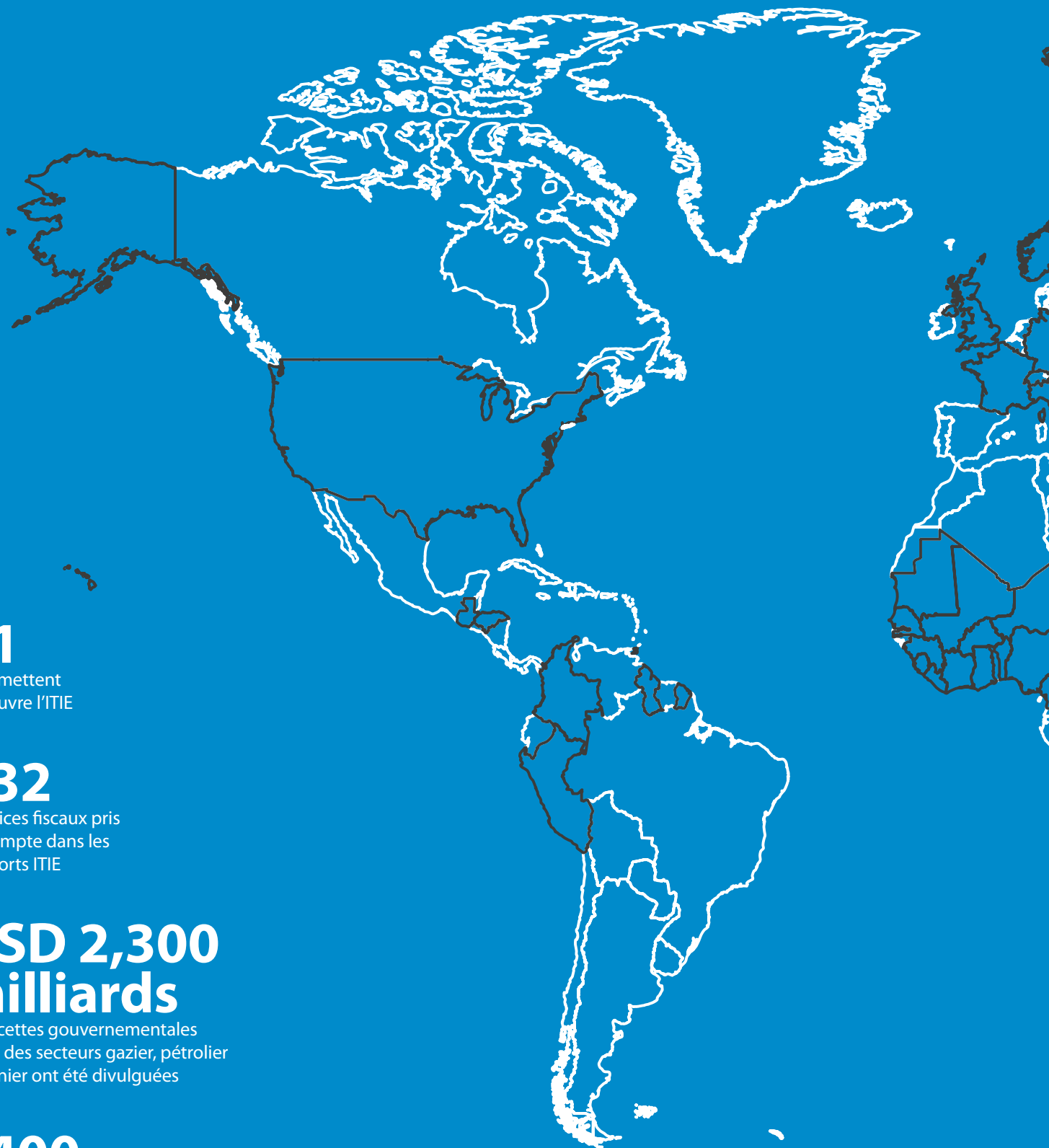


En s'appuyant sur les données ITIE, des membres de la communauté solwesi ont réussi à faire pression sur les autorités locales pour promulguer un règlement garantissant une allocation de 10 % des revenus aux services sociaux.

Zambia



Gros plan régional



51

pays mettent
en œuvre l'ITIE

332

exercices fiscaux pris
en compte dans les
Rapports ITIE

**USD 2,300
milliards**

de recettes gouvernementales
tirées des secteurs gazier, pétrolier
et minier ont été divulguées

1400

personnes siègent aux
commissions nationales
de l'ITIE



Afrique

Aucune région du monde n'est autant tributaire des ressources que l'Afrique. Le continent a été durement touché par la baisse récente des cours des matières premières. Des projets ont été annulés, des entreprises ont fermé leurs portes ou sont parties, et la dette de nombreux pays a monté en flèche. La nécessité d'une bonne gouvernance dans le secteur est plus forte que jamais en Afrique. Vingt-cinq pays d'Afrique mettent en œuvre l'ITIE. Ces pays ont divulgué un total combiné de plus de 66 milliards de dollars de revenus publics en 2016, ce qui signifie qu'environ 605 millions de citoyens en Afrique ont maintenant accès aux informations sur la manière dont les ressources naturelles de leur pays sont gérées.

Le groupe de travail sur les revenus des industries extractives en Sierra Leone a une longueur d'avance

La coordination de la politique du secteur minier au niveau technique s'est considérablement améliorée suite à la création du groupe de travail sur les revenus des industries extractives. Ce groupe a commencé de manière informelle à résoudre les divers problèmes liés aux rapports de rapprochement de l'ITIE. Les membres du groupe l'ont jugé si utile en termes de partage des informations et de résolution des problèmes qu'ils ont décidé de l'officialiser et d'élargir son mandat de manière à aller au-delà des défis de l'ITIE. L'un des accomplissements notables de ce groupe de travail a été de réduire les droits à l'exportation sur l'or à des niveaux plus comparables à ceux des autres pays de l'Union du fleuve Mano (Guinée, Libéria, Côte d'Ivoire), mesure qui est considérée comme le principal facteur de la diminution récente des activités de contrebande et de l'augmentation des exportations d'or officielles.

Zambie: combattre l'évasion fiscale des entreprises avec les données ITIE

Les écarts liés aux chiffres de production et révélés dans les déclarations ITIE ont conduit au renforcement du suivi de l'industrie des minerais en Zambie. En conséquence, le projet de suivi de la chaîne de valeur des minerais a été élaboré dans le but de combattre l'évasion fiscale des entreprises en améliorant les systèmes de suivi et pour assurer le suivi des ressources minérales tout au long de la chaîne de valeur, depuis leur extraction jusqu'à leur exportation. La capacité du ministère des Mines et du Développement minier a été davantage

renforcée en vue de mener un suivi efficace des activités minières et de la production de minerais et de partager les informations avec les organismes concernés afin de faciliter la mobilisation des niveaux appropriés de revenus nationaux.

« **Ces nouvelles initiatives permettront non seulement d'améliorer la capacité du pays à percevoir les recettes fiscales auprès des entreprises minières, mais également d'améliorer les déclarations ITIE et la mise en œuvre de l'Initiative.**

Siforiano Banda, Coordinateur National de l'ITIE Zambie

Ghana: tirer davantage parti de l'exploitation minière

L'ITIE Ghana s'est efforcée d'améliorer l'impact des redevances minières au niveau local en divulguant les participations des gouvernements locaux dans l'exploitation minière. Les loyers fonciers et une partie des redevances minières ont été versés directement aux Assemblées de district ou au Bureau de l'Administrateur des Stool Lands (terres de chefferies), qui ont ensuite transféré ces revenus aux gouvernements locaux. Il s'agit d'un aspect important des déclarations ITIE, car environ 40 % du budget des gouvernements locaux provient de l'exploitation minière.

Les Rapports ITIE ont permis d'identifier des moyens d'améliorer le système fiscal, afin de percevoir davantage de revenus du secteur extractif et de réformer le régime des licences. L'une des recommandations concernait l'introduction d'un système d'appel d'offres ouvert pour l'octroi des licences d'exploitation minière différent du système actuel du « premier arrivé, premier servi ».



Guinée: les citoyens peuvent tenir les autorités pour responsables du développement local

Le Code minier en Guinée stipule que 15 % des recettes minières doivent être allouées aux autorités locales, mais l'accès à ces informations s'est avéré difficile. Les déclarations ITIE ont révélé qu'au moins 11 millions de dollars US ont été versés aux communautés locales, dont plus de 9 millions de dollars US ont été consacrés au développement local. Sur la base des recommandations de l'ITIE, le ministère des Mines et de la Géologie a adopté des tableaux de suivi, ce qui a permis d'améliorer le contrôle gouvernemental des recettes minières.



Mauritanie: la dynamique des réformes

Les déclarations ITIE en Mauritanie ont mis en lumière des lacunes dans la gouvernance des industries extractives, identifiant l'absence d'audit du fonds pétrolier souverain (FNRH) et des organismes gouvernementaux. Elles ont également mis en évidence l'absence de règles claires régissant la relation financière entre les deux entreprises extractives d'État et le gouvernement. La Mauritanie a mis en place un comité interministériel ad hoc sur les recommandations de l'ITIE. Le gouvernement a depuis introduit un système de reçus pour les paiements des entreprises pétrolières et gazières effectués au



De notre côté, l'ITIE Nigéria est disponible pour fournir le plaidoyer en s'appuyant sur la recherche, le savoir, les informations et les données en vue d'appuyer les réformes. Les objectifs de nos publications bien documentées consistent à fournir un débat fondé sur la connaissance et les idées nécessaires pour appuyer les réformes. Nous espérons que toutes les parties prenantes exploreront ces possibilités de contribuer au débat.

Waziri Adio, Coordinateur National du Nigéria

gouvernement. L'Inspection générale des finances a commencé la certification des déclarations ITIE du gouvernement, comblant les écarts laissés par la Cour des comptes. En février 2016, le gouvernement a lancé le premier audit du FNRH, portant sur les deux années précédentes.



République démocratique du Congo: cartographie des avantages et des risques du secteur extractif

La République démocratique du Congo (RDC) utilise les données ITIE pour cartographier les activités minières, leurs avantages pour l'économie et les risques pour les communautés locales. MAP-X, une plateforme de gestion des informations géospatiales et de participation des parties prenantes, permet de visualiser les paiements au niveau des sites par concession ou par entreprise. L'analyse des informations sur les concessions (minières, d'hydrocarbures et forestières) et des données financières combinées avec d'autres types de données, principalement environnementales, infrastructurelles et opérationnelles, peut fournir aux parties prenantes des informations précises et à jour.

La plateforme MAP-X compare les limites des concessions existantes connues en RDC avec d'autres utilisations foncières existantes, afin de déterminer les zones de chevauchement. Cela a permis de rassembler des informations détaillées sur toutes les concessions minières ayant des limites vérifiées avec des zones protégées. Divers chevauchements ont été immédiatement mis en évidence, suscitant une discussion entre le ministère des Mines et le ministère de l'Environnement et révélant la nécessité d'un processus de rapprochement interne afin de rendre compte des écarts étant donné l'illégalité de l'exploitation minière dans les zones protégées. Cet exemple montre l'importance de créer les canaux adéquats pour que les responsables politiques agissent en fonction de ces informations.

Plus de 500 milliards USD

ont été divulgués par le Nigéria seul

Asie

Plusieurs pays d'Asie tels que le Kazakhstan, la République kirghize, la Mongolie et le Timor-Leste, ont fait de réels progrès vers l'intégration de l'ITIE dans leurs systèmes gouvernementaux et ont déjà pris les mesures nécessaires pour divulguer la propriété cachée de leurs entreprises. Cette région a accueilli le Conseil d'administration de l'ITIE pour la première fois lorsque le gouvernement du Kazakhstan a organisé la 35e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE en octobre 2016.



Kazakhstan: des projets sociaux transparents

La prospérité sociale et les avantages dont bénéficient les citoyens sont importants pour la stabilité sociale au Kazakhstan, un pays riche en ressources naturelles. Sur la base des recommandations des Rapports ITIE précédents, le gouvernement a établi un code de classification budgétaire pour les paiements sociaux permettant de mener un suivi de ces paiements aux niveaux national et local. Selon le Rapport ITIE, des paiements sociaux d'une valeur de 252 millions de dollars ont été versés par les entreprises pétrolières, gazières et minières en 2015.



Notre processus ITIE est techniquement solide, mais nous essayons d'aller au-delà des chiffres dans nos rapports. Nous espérons que les informations détaillées sur les paiements sociaux versés par les utilisateurs du sous-sol amélioreront l'efficacité et la transparence des paiements sociaux au Kazakhstan.

Ruslan Baimishev, Coordinateur National de l'ITIE au Kazakhstan



Irak: la transparence est réalisable, même dans des circonstances difficiles

Malgré la crise politique, financière et sécuritaire en cours, l'Irak continue de publier des données à même d'être utilisées pour éclairer le débat politique et fournir à ses citoyens des informations importantes sur les secteurs du pétrole et du gaz grâce à la publication des Rapports ITIE.

Cas unique parmi les pays de l'ITIE, l'Irak publie et rapproche également les chiffres des acheteurs dans les Rapports ITIE. Les citoyens intéressés peuvent utiliser les Rapports de l'ITIE Irak pour comprendre ce que chacune des entreprises pétrolières nationales fait du pétrole qu'elle produit chaque mois, y compris la part qui va aux raffineries et celle qui est exportée ou gaspillée.



Philippines: davantage de transparence dans le financement des entreprises

L'ITIE Philippines appelle à davantage de transparence dans les déclarations ITIE afin d'inclure des détails sur les fonds des entreprises d'exploitation minière consacrés aux programmes de protection de l'environnement et sur l'utilisation de ces fonds. Actuellement, de par la loi, une entreprise minière est tenue de prévoir des fonds pour les programmes de protection de l'environnement, mais le mécanisme de suivi est faible, sans système comptable de vérification.

Les parties prenantes de l'ITIE reconnaissent la nécessité d'un soutien de haut niveau. Les fonctionnaires ont un rôle clé à jouer pour faire pression afin de mener à bien ces réformes.



Nous continuons à faire pression pour que tous les fonds soient comptabilisés... Nous avons besoin d'une participation de haut niveau. Il y a un problème de validation... Ce qui est divulgué est le solde de ces fonds, mais la façon dont ils sont dépensés ne l'est pas... C'est difficile à mettre en œuvre à moins que le Bureau des mines et des géosciences n'émette une ordonnance administrative rendant la conformité obligatoire.

Cielo D. Magno, représentant de la société civile au sein du Groupe multipartite de l'ITIE Philippines et membre du Conseil d'administration de l'ITIE



Amériques

Sept pays de la région des Amériques et des Antilles mettent en œuvre l'ITIE, dont certains sont des membres de longue date (par exemple, le Pérou), et d'autres de nouveaux membres (par exemple, la République dominicaine). La géographie, le revenu national et les défis politiques de ces pays sont différents. Le portail de données aux États-Unis inspire d'autres pays mettant en œuvre l'ITIE à accroître l'accessibilité des données ITIE. D'autres pays d'Amérique latine, tels que l'Argentine et le Mexique, sont en train de préparer des demandes de candidature à l'ITIE.



Colombie: améliorer le secteur extractif

Une priorité nationale pour la Colombie consiste à officialiser le secteur minier, et le Rapport ITIE 2014-2015 soulignait les efforts déployés par les organismes gouvernementaux pour intégrer les exploitants miniers informels dans le secteur officiel. L'inclusion des paiements environnementaux dans le Rapport ITIE a fourni des informations sur le processus d'autorisation environnementale, ainsi que sur les paiements et les investissements obligatoires réglementés par le Système national de l'environnement. Le rapport identifiait un certain nombre d'informations et de faiblesses procédurales susceptibles d'empêcher le rapprochement de ces paiements, telles que des registres manuels médiocres, l'absence de classement approprié des paiements et d'identification des payeurs et des déclarations insuffisantes de la part des entreprises autonomes régionales.

Les informations sur les paiements sociaux ont révélé que 70 % des contrats d'hydrocarbures contenaient des clauses prescrivant des contributions sociales liées aux bénéfices annuels. Plusieurs contrats miniers ont inclus des contributions sociales, certains de ces contrats exigeant ce type de contributions.

Le Rapport ITIE 2014-2015 présentait un certain nombre de recommandations visant à améliorer le système de perception des revenus, à assurer le suivi des paiements et à intégrer des informations conservées par différents organismes pour enrichir les connaissances sur le secteur et améliorer la planification et la politique publique pour le secteur.



Pour en savoir plus:
<https://useiti.doi.gov>



Trinité-et-Tobago: recommandations de l'ITIE pour la réforme du système de collecte des revenus

Le Rapport ITIE 2015 « soulignait la nécessité d'une réforme de l'administration fiscale, qui doit faire preuve d'efficacité, afin de combler les failles et de minimiser les pertes de revenus dans le secteur des minerais, les contrats de GNL et dans les contrats de partage de production (CPP) ».



Honduras: les parties prenantes prennent la parole à propos de l'impact du secteur minier

« Grâce à l'ITIE, l'Instituto de Geología y Minas Hondureño a obtenu le soutien politique nécessaire pour mener à bien les réformes visant à améliorer notre cadastre.

Agapito Rodriguez, directeur exécutif d'INHGEOMIN



« L'ITIE aide les municipalités participant au secteur extractif à identifier les possibilités de renforcement de notre système de gestion des ressources que nous recevons des sociétés minières.

David Castro, maire de la commune de Cedros



« L'intégration des Principes et obligations dans la loi minière de 2013 est à présent tangible dans le Rapport ITIE 2014 du Honduras. Les citoyens peuvent désormais superviser la manière dont la loi est appliquée pour régir le secteur minier.

Carlos Patiño, Caritas Honduras et membre de la société civile au sein du Groupe multipartite de l'ITIE



Impact et synergies

Mesurer l'impact

Le Secrétariat international a mis en place les ensembles d'indicateurs suivants visant à traiter trois aspects différents:

1. Efficacité de l'agence (par ex. l'ITIE).

Cet aspect répond à la question du « rapport qualité-prix ». Les indicateurs à suivre à cet effet concernent les intrants et les extrants en provenance/à destination de l'ITIE en tant qu'organisme (principalement le Secrétariat international au titre d'unité de soutien du Conseil d'administration de l'ITIE, l'organisme décisionnaire).

2. Résultats imputables

Cet aspect répond à la question des résultats concrets obtenus, en totalité ou partiellement, à la suite des activités, des produits, des interventions de l'organisme et de l'orientation donnée par ce dernier.

3. Indicateurs globaux

Bien qu'ils ne puissent être imputables à une seule organisation (certainement pas au Conseil d'administration de l'ITIE, ni au Secrétariat), les indicateurs indirects sélectionnés dans des domaines tels que le climat d'investissement, les dépenses en capital humain, la corruption, la pauvreté, qui se rapportent tous aux objectifs recherchés par l'ITIE, visent à faire la lumière sur le contexte général et la direction du changement.

Par « petit », on entend un secteur inférieur à 5 % du PIB, « moyen » se situe entre 5 et 15 %, et « grand » signifie des secteurs extractifs supérieurs à 15 % du PIB. Outre les pays de l'ITIE, les moyennes mondiales sont présentées à des fins de comparaison avec les tendances mondiales. Pour la plupart des indicateurs, le changement mesuré concerne la période de 2010 à 2015, à partir du moment où des données sont disponibles.

Concernant les indicateurs globaux, les pays mettant en œuvre l'ITIE ont, de manière générale, enregistré des améliorations dans le climat d'investissement et la gouvernance, et ces améliorations étaient supérieures à la moyenne mondiale.



Pour en savoir plus:

<https://eiti.org/fr/impact>



Il apparaît de plus en plus clairement que la divulgation d'information permet une plus grande concurrence autour de la politique des gouvernements en termes de contrats et qu'être signataire de l'ITIE amène plus d'aide et d'investissements directs étrangers.

The Economist, 17 février 2017a

Indicateurs globaux

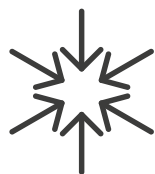
	Objet	Indicateur: Changement de 2010 à 2015	Petit secteur de l'IE	Secteur moyen de l'IE	Grand secteur de l'IE	Référence (moyenne mondiale)
Croissance, réduction de la pauvreté	Niveau de PIB	PIB par habitant	↗	↗	↗	↘
	Niveau de coût	Taux de conversion PPA aux taux de change du marché	↘	↘	↘	↘
	IED	IED net, % du PIB	↘	↗	↘	↘
	Éducation*	Éducation IDH	↗	↗	↗	↗
	Santé*	Santé IDH	↗	↗	↗	↗
		Dépenses de santé par habitant	↗	↗	↗	↗
		Dépense de santé, % des dépenses publiques	↗	↗	↘	↗
Climat d'investissement	Classement de la compétitivité	Note du FEM	↗	↗	↗	↗
	Risque de crédit	Classification du risque pays de l'OCDE	↘	↔	↗	↘
	Niveau de bureaucratie	Temps passé sur les taxes	↗	↗	↘	↗
Gouvernance	Redevabilité	Expression et redevabilité (IGM)	↗	↗	↗	↔
	Droits civils et politiques	Freedom house	↘	↗	↘	↘
	Transparence	Contrôle de la corruption (IGM)	↗	↗	↗	↔
	Corruption	Note de perception de la corruption (TI)	↗	↗	↗	↗
		Stabilité politique et absence de violence (IGM)	↗	↘	↘	↔

* Aucune donnée n'a pu être obtenue pour 2015. La comparaison s'effectue entre 2010 et 2014.

** Par « petit », on entend un secteur inférieur à 5 % du PIB, « moyen » se situe entre 5 et 15 %, et « grand » signifie des secteurs extractifs supérieurs à 15 % du PIB. Les pays inclus dans les différents groupes sont les suivants : **Petit** – Afghanistan, Albanie, République dominicaine, Allemagne, Guatemala, Philippines, Sao-Tomé-Et-Principe, Sénégal, Seychelles, Tadjikistan, Timor-Leste, Royaume-Uni, États-Unis ; **Moyen** – Cameroun, République centrafricaine, Colombie, Côte d'Ivoire, Honduras, Indonésie, République kirghize, Madagascar, Malawi, Mozambique, Myanmar, Norvège, Pérou, Sierra Leone, Tanzanie, Togo, Ukraine ; **Grand** – Azerbaïdjan, Burkina Faso, Tchad, Congo, République démocratique du Congo, Éthiopie, Ghana, Guinée, Irak, Kazakhstan, Liberia, Mali, Mauritanie, Mongolie, Niger, Nigéria, Papouasie–Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Trinité-et-Tobago, Yémen, Zambie

Analyser l'impact

Il est essentiel de faire usage des informations de l'ITIE



L'ITIE a apporté une contribution significative à l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif dans plusieurs pays à l'échelle mondiale. Comme le montre le présent rapport, dans des pays tels que la République démocratique du Congo, l'ITIE a été au centre de nombreuses réformes dans le secteur.

Au niveau international, les débats sur la transparence dans le secteur sont méconnaissables par rapport aux débats d'il y a dix ans, et l'ITIE est considérée comme étant à l'avant-garde de nombreux débats inédits, y compris sur la propriété réelle, le commerce des matières premières et l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.

Il est donc clair que le processus ITIE est l'un des seuls mécanismes mondiaux en activité dont l'objectif

est de guider et de canaliser le débat dans les pays riches en ressources d'une manière qui inclue toutes les parties prenantes. Dans le domaine du développement, la tendance peut souvent être à croire naïvement aux chiffres. Bien qu'il soit important d'avoir des informations quantitatives, il est encore plus important de disposer du type d'informations appropriées et de les mettre à contribution. Compte tenu de la grande diversité des processus et des objectifs nationaux, tout cadre de suivi et d'évaluation doit être établi en premier lieu au niveau des pays. Lorsque le Nigéria recouvre 2,4 milliards de dollars ou mène des réformes visant à améliorer la perception des revenus à hauteur de dizaines de milliards par an grâce à son processus ITIE, dans quelle mesure cela découle-t-il des 5 millions de dollars par an dépensés dans le cadre du processus international?

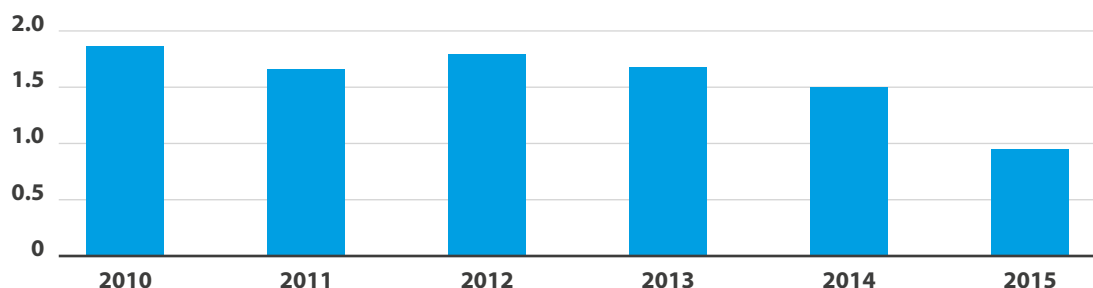
USD 2 300

milliards de revenus de l'industrie extractive sont à présent divulgués

La ponctualité des Rapports ITIE s'est améliorée

Rester au coeur du débat

■ Années entre la fin des exercices financiers et la publication du rapport



La ponctualité des Rapports ITIE s'est améliorée de 23,4 % entre 2010 et 2015.

Recherches universitaires sur l'impact de l'ITIE

L'impact de l'ITIE a été mesuré par un certain nombre d'institutions et d'universitaires. La recherche tend à prouver que des progrès importants ont été faits vers une meilleure gouvernance du secteur, d'un point de vue politique et opérationnel. Le tableau n'est cependant pas homogène et les données sont insuffisantes pour conclure à un impact sur le développement.

Recherches universitaires sur l'impact de l'ITIE:

Évaluer l'efficacité et l'impact de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

« L'étude vise à mesurer l'efficacité et l'impact de l'ITIE, tant au niveau national qu'à l'échelle mondiale. Elle conclut que, bien qu'il existe un grand nombre de signes d'activités, de processus et de produits concernant l'ITIE, la mesure des résultats et des impacts est faible. Les preuves démontrant l'impact de l'ITIE sont en grande partie anecdotiques ou basées sur les perceptions de parties prenantes appartenant à une « clique » de personnes déjà engagées dans la mise en œuvre de l'ITIE.



The Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Agence allemande pour le développement.

<https://eiti.org/document/assessing-effectiveness-impact-of-extractive-industries-transparency-initiative-eiti>

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives est-elle un succès? Identifier et évaluer les objectifs de l'ITIE.

L'ITIE a été très performante en termes de réalisation de ses objectifs institutionnels, notamment en devenant une marque reconnue et en consolidant la transparence en tant que norme mondiale. L'ITIE a été assez performante en termes de réalisation de certains des objectifs opérationnels, tels que la mise en place de normes d'audit, de rapportage et de participation de la société civile aux Groupes multipartites. La question de savoir si l'ITIE a eu un impact sur les objectifs de développement demeure, car il est difficile d'identifier les mesures correctes en matière d'impact et de nombreuses évaluations évaluent des objectifs qui sont exagérés par rapport à ce que l'initiative vise officiellement à atteindre.



Siri Aas Rustad, Philippe Le Billon, Päivi Lujala, Elsevier Ltd.

www.eiti.org/document/has-extractive-industries-transparency-initiative-been-success-identifying-evaluating-eiti

La fin de la malédiction? Effets de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.

La mise en œuvre de l'ITIE se répercute sur la stabilité politique, car les Rapports ITIE sont associés à une plus grande tension politique et les Groupes multipartites (GMP) ont un rôle de facteur atténuant. Cela indique que l'ITIE fonctionne comme il se doit ; les rapports présentent les défis et les problèmes du secteur extractif, et les Groupes multipartites servent de plateforme de débat. Concernant les investissements et le climat d'investissement, l'adhésion à l'ITIE est associée à une augmentation de la catégorie d'investissement dans les notations de crédit des obligations souveraines. En outre, le document fait état de preuves solides de l'augmentation des investissements étrangers directs sous forme de part du PIB, et de l'augmentation des investissements nationaux dans les pays de l'ITIE. Les résultats de cette analyse ne montrent cependant aucun effet significatif de l'adhésion sur la performance économique, ainsi que des résultats limités de l'ITIE sur la plupart des dimensions institutionnelles. Ces résultats sont solides en ce qui concerne un certain nombre de variables de contrôle économique, politique et du développement.



Christoffer Borchgrevink Claussen, Université d'Oslo

<https://eiti.org/document/cure-for-course-effects-of-extractive-industries-transparency-initiative>

Normes mondiales et contextes nationaux: le rôle des initiatives transnationales à parties prenantes multiples pour la réforme de la gouvernance du secteur public.

L'ITIE contribue à améliorer la transparence du gouvernement lorsque deux conditions de base sont en place: tout d'abord, les acteurs non gouvernementaux (à savoir, la société civile et le secteur privé) doivent être traités comme des partenaires à part entière dans les prises de décisions et la mise en œuvre de l'ITIE. Deuxièmement, les organisations de la société civile participantes doivent avoir l'expertise technique pour orienter la divulgation dans la bonne direction, ainsi que les ressources nécessaires pour participer régulièrement aux réunions. En outre, bien que le soutien politique visible des fonctionnaires ne garantisse pas que les réformes en matière de transparence seront menées à bien, sans ce soutien, ces réformes sont vouées à l'échec.



Centre de recherche sur la responsabilisation, Université Américaine

www.eiti.org/document/global-standards-in-national-contexts

Synergies

Les Objectifs de développement durable (ODD) portent sur 17 problématiques différentes, telles que l'éradication de la pauvreté, la bonne gouvernance, l'amélioration des systèmes fiscaux, la lutte contre la corruption et le développement d'institutions responsables et transparentes. Il s'agit de domaines dans lesquels l'ITIE a beaucoup à offrir.

L'ITIE a accompli de grands progrès pour améliorer la transparence et la redevabilité des gouvernements, et elle a à son actif des résultats tangibles sur l'ensemble des 51 pays membres. Elle peut servir de mécanisme puissant pour étendre l'engagement envers le développement durable. La mission de l'ITIE correspond à la plupart des cibles fixées dans les ODD et son approche de gouvernance multipartite ainsi que la priorité qu'elle accorde aux données sont antérieures à l'approche du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Les Rapports ITIE peuvent servir d'outils pour orienter le débat public, recommander des réformes politiques et identifier les domaines permettant de renforcer les systèmes gouvernementaux. Cela peut conduire à l'établissement d'institutions responsables et transparentes (ODD 16.6), à l'élargissement de l'espace

politique pour la participation des parties prenantes (ODD 16.7), à l'amélioration des systèmes fiscaux (ODD 17.1) et à l'augmentation de la disponibilité de données ponctuelles et fiables (ODD 17.18). Ces exemples n'ont pas pour vocation de dresser une liste exhaustive des liens entre les ODD et l'ITIE.

De nombreux pays mettant en œuvre l'ITIE ont donné suite aux recommandations provenant des déclarations ITIE et ont apporté des contributions importantes à la réforme et au changement des politiques, ainsi que vers la réalisation des ODD. Du fait de l'existence d'objectifs complémentaires considérables entre l'ITIE et les ODD, la mise en œuvre de l'ITIE pourrait contribuer à plusieurs des objectifs et cibles des ODD.

« La mise en œuvre de l'ITIE aide les pays à atteindre les Objectifs de développement durable. Je suis fier que l'ITIE ait un bilan avéré d'appropriation nationale forte pour améliorer la gouvernance de la richesse des ressources naturelles en tant que moteur important de croissance économique durable.

Fredrik Reinfeldt, Président de l'ITIE

1. Pas de pauvreté
2. Faim « zéro »
3. Bonne santé et bien-être
4. Éducation de qualité
5. Égalité entre les sexes
6. Eau propre et assainissement
7. Énergie propre et d'un coût abordable
8. Travail décent et croissance économique
9. Industrie, innovation et infrastructure
10. Inégalités réduites
11. Villes et communautés durables
12. Consommation et production responsables
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
14. Vie aquatique
15. Vie terrestre
16. Paix, justice et institutions efficaces
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs



Validation

Le mécanisme d'assurance-qualité de l'ITIE

La Validation offre aux parties prenantes une évaluation impartiale permettant de déterminer si la mise en œuvre de l'ITIE dans un pays est conforme à la Norme ITIE. Ce faisant, elle contribue à préserver l'intégrité de l'ITIE en demandant à tous les pays mettant en œuvre l'ITIE de respecter la même norme mondiale. La Validation est également une occasion d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE.

Le rapport de Validation aborde l'impact de l'ITIE dans un pays, la mise en œuvre des activités préconisées par la Norme ITIE, les enseignements tirés de la mise en œuvre et les préoccupations éventuelles que les parties prenantes ont exprimées, ainsi que les recommandations visant à améliorer la mise en œuvre de l'ITIE. Le processus de Validation doit débuter dans un délai de deux ans et demi à compter de la date à laquelle un pays est devenu membre de l'ITIE et a ensuite lieu au moins tous les trois ans.

En mai 2016, le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu d'une révision du guide de Validation et des procédures de Validation, y compris une procédure standardisée pour la collecte de données et la consultation des parties prenantes, ainsi que d'une procédure pour le recrutement des Validateurs et des Termes de Référence standardisés.

Le système de Validation vise à mieux reconnaître les efforts d'un pays pour dépasser les Exigences ITIE et énonce des conséquences plus justes pour les pays qui ne satisfont pas encore à ces exigences. L'ITIE s'est éloignée des évaluations binaires, où les pays sont soit « candidats » soit « conformes », et a introduit des évaluations plus nuancées des progrès.

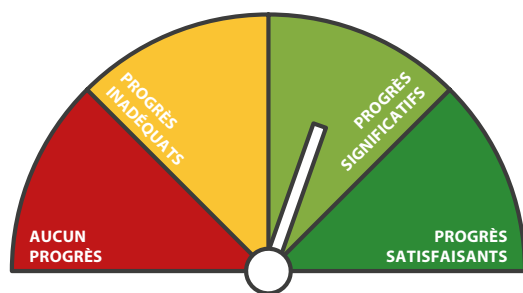
Quatre phases de Validation:

1. Le Groupe multipartite est encouragé à entreprendre une auto-évaluation du respect de la Norme ITIE et à rassembler des documents et d'autres sources qui démontrent les progrès réalisés.
2. Lorsque la Validation commence, le Secrétariat international de l'ITIE entreprend une collecte initiale des données et mène des consultations avec les parties prenantes. L'évaluation initiale du Secrétariat est examinée par un Validateur Indépendant, qui rend compte au Conseil d'administration de l'ITIE.
3. Le Validateur rédige le rapport de Validation et le Groupe multipartite est invité à formuler des commentaires.
4. Les rapports de Validation finaux sont traités par le Comité de Validation, qui soumet une recommandation au Conseil d'administration de l'ITIE.

Le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu d'un calendrier de Validation visant à évaluer tous les pays conformément à la Norme 2016 d'ici à janvier 2019. Quinze Validations ont démarré en 2016. La première Validation - celle de l'Azerbaïdjan - a été finalisée en octobre 2016. Les Validations du Nigéria, de la Mongolie, du Pérou et du Timor-Leste ont été achevées en janvier 2017. Il a été jugé que ces cinq pays ont accompli des « progrès significatifs » dans leur satisfaction à la Norme ITIE, et le Conseil d'administration a décidé des mesures correctives.

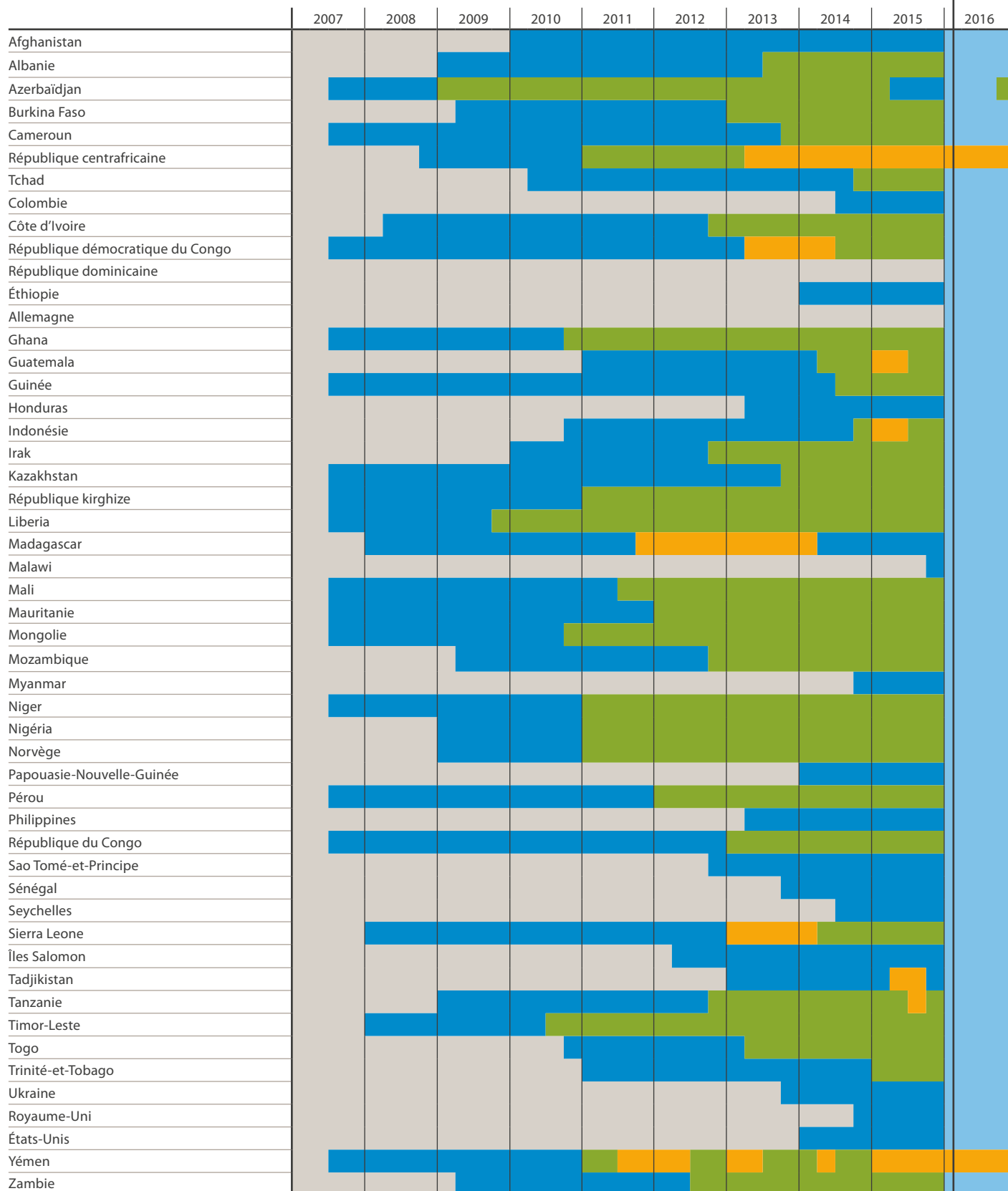
15

Validations ont démarré en 2016. En date de février 2017, cinq pays ont été Validés conformément à la Norme ITIE 2016 avec pour résultat "progrès significatifs"



Grille de statut des pays de l'ITIE

Introduction de la Norme ITIE 2016 et de la nouvelle procédure de Validation



2007–2015

■ Candidat ■ Conforme ■ Suspendu

2016–présent

■ Progrès satisfaisants ■ Progrès significatifs ■ Progrès inadéquats
■ Aucun progrès ■ À évaluer ■ Suspendu



Le statut des pays mis à jour sur:
<https://eiti.org/fr/pays>

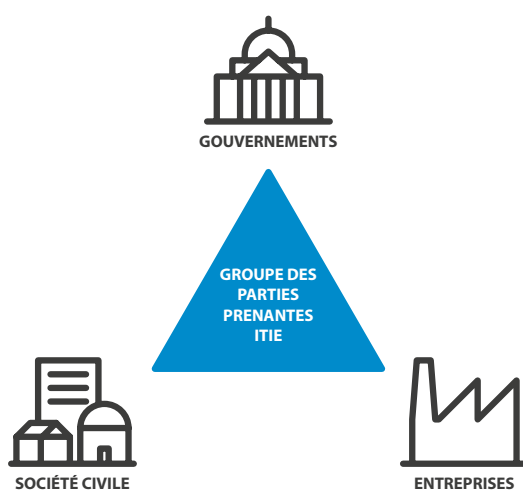
Travailler ensemble

Travailler ensemble

Travailler ensemble

Travailler ensemble

L'ITIE est une coalition de gouvernements, d'entreprises, d'investisseurs, d'organisations de la société civile et d'organisations partenaires. Un Groupe multipartite supervise le processus ITIE dans les pays de mise en œuvre et au niveau international.



Collège des pays

Pays mettant en œuvre l'ITIE

Le sous-collège des pays mettant en œuvre l'ITIE encourage les échanges systématiques entre pairs.

« Il y a tellement d'énergie positive et de détermination pour faire davantage entendre la voix des pays mettant en œuvre l'ITIE au sein du Conseil d'administration.

Dorina Çinari, Coordinatrice nationale de l'ITIE Albanie et présidente du groupe du sous-collège des pays mettant en œuvre l'ITIE



Gouvernements soutenant l'ITIE

Les gouvernements soutenant l'ITIE contribuent à améliorer davantage la qualité des déclarations ITIE et à œuvrer vers la collecte de données plus librement accessibles, des déclarations intégrées et une nette amélioration dans les déclarations relatives à la propriété réelle.

« Nous tâchons de veiller à ce que l'ITIE reste un outil très efficace pour la transparence, et il faut nous assurer que l'ITIE soit prête pour cette nouvelle phase. Elle touche plus de sujets que jamais auparavant ; des sujets tels que la transparence des contrats et la propriété réelle.

dirk-jan Koch, envoyé spécial pour les ressources naturelles, gouvernement des Pays-Bas et membre du Conseil d'administration de l'ITIE



Société civile

La société civile voit l'ITIE comme un outil permettant de promouvoir un débat public éclairé, un espace élargi pour l'engagement politique et une plateforme visant à favoriser une utilisation plus équitable des ressources naturelles. Les organisations de la société civile tant internationales que nationales apportent un soutien essentiel à l'ITIE grâce à des efforts de sensibilisation, de formation, de suivi et de facilitation.

[Publish What You Pay](#)
[@PWYPtweets](#)

La priorité de [@EITorg](#) est que les citoyens accèdent aux infos extractives. Elle doit faire de son mieux pour protéger [#civicspace](#)

25 février 2016



Les gouvernements locaux, les gouvernements et la société civile et les industries extractives sont essentiels pour réaliser la transparence et la compétitivité.

Carloa Andrés Cante, vice-ministre des Mines de Colombie et champion ITIE



Collège des entreprises

Les entreprises soutenant l'ITIE prennent part à l'élaboration de la gouvernance mondiale du secteur extractif et contribuent à la lutte contre la corruption. Ce soutien envoie un signal fort selon lequel l'entreprise est en faveur d'une gouvernance saine, transparente et responsable du secteur extractif. Près de 90 grandes entreprises, travaillant dans les secteurs pétrolier, gazier, minier et dans le commerce des matières premières, et institutions financières gérant des actifs totalisant plus de 19000 milliards de dollars US soutiennent l'ITIE au niveau international.

L'ITIE encourage la bonne gouvernance des ressources dans les pays d'accueil, ce qui profite en fin de compte aux investissements de portefeuille dans les entreprises extractives. La Banque mondiale fournit une assistance technique aux pays mettant en œuvre l'ITIE par l'entremise du fonds fiduciaire multi-donateurs (Extractives Global Programmatic Support – EGPS).



Nous sommes convaincus que l'ITIE contribue à un meilleur climat d'investissement en réduisant l'instabilité et que la coopération entre les principaux groupes de parties prenantes renforce la compréhension des principaux défis tout en améliorant les perspectives de rendement des investissements des entreprises opérant dans les pays participants.

Sasja Beslik, directeur du service Finances durables chez Nordea Wealth Management et membre du Conseil d'administration de l'ITIE



Renforcement des capacités



(...) La compréhension du public des revenus et des dépenses des gouvernements sur la durée peut contribuer au débat public et faciliter des choix appropriés et réalistes (...)

Principe ITIE n° 4

L'augmentation des capacités et des informations en vue d'éclairer les choix politiques est au cœur de l'ITIE. Les parties prenantes ont besoin d'aide pour recueillir et utiliser les informations, puis générer des réformes. Sur le plan international, l'ITIE s'est efforcée de soutenir les parties prenantes dans les pays grâce à des activités spécifiques de renforcement des capacités. Ces activités visent notamment à faire usage des vastes connaissances et expériences des représentants des pays mettant en œuvre l'ITIE en encourageant l'apprentissage par les pairs et les échanges. Un grand nombre de ces activités concernent la préparation, la facilitation et l'approfondissement de la compréhension des parties prenantes sur la bonne gestion des ressources naturelles.

Dans plusieurs domaines, tels que les déclarations relatives à la propriété réelle, la gestion locale des revenus et les déclarations sur l'exploitation minière artisanale, ces efforts de renforcement des capacités concernent autant l'innovation que l'amélioration de la transparence et de la redevabilité par le biais des déclarations ITIE.

En collaboration avec les partenaires, plus de 1 000 participants issus de Groupes multipartites, de secrétariats nationaux, de gouvernements, d'organisations de la société civile, de l'industrie,

de parlements, d'entreprises d'État et d'institutions nationales d'audit ont participé à des ateliers d'apprentissage par les pairs et de renforcement des capacités organisés dans cinq continents en 2016.

Le processus de renforcement des capacités ne s'arrête pas une fois que les ateliers ont pris fin. Par exemple, les parties prenantes de l'ITIE ont élaboré leurs projets de feuilles de route sur la divulgation de la propriété réelle et leurs plans de travail 2017 au cours des séances de renforcement des capacités et les ont perfectionnés avec leurs parties prenantes nationales.

L'expansion d'un accès Internet fiable a permis à l'ITIE de mener à bien des webinaires et des formations des pairs en ligne à faible coût. Les formations virtuelles, ainsi que les événements de formations en présentiel, ont couvert des sujets tels que les feuilles de route sur la divulgation de la propriété réelle, les exercices nationaux de pré-validation, l'intégration du processus ITIE dans les systèmes gouvernementaux, le commerce des matières premières, la communication des données et les données ouvertes.

NEITI Nigeria

@nigeriaeiti

Les membres de @EITorg et délégués de 9 pays mettant en œuvre l'ITIE en direct depuis le bureau @nigeriaeiti à Abuja alors que les délibérations sur #BO se poursuivent

3 novembre 2016

580
personnes formées
en 2016

4 ateliers avec des participants de 4 continents sur la propriété réelle et la pré-Validation



Abidjan

En août 2016, soixante participants de 14 pays se sont réunis à Abidjan en Côte d'Ivoire, pour une semaine d'apprentissage par les pairs et de formation.



Astana

Des représentants et Coordinateurs Nationaux de dix pays eurasiens de l'ITIE se sont réunis lors d'un atelier de deux jours afin de discuter de la mise en œuvre des divulgations sur la propriété réelle dans leurs pays.



Bogota

Des participants provenant de cinq pays de l'ITIE en Amérique latine se sont réunis à Bogota les 26 et 27 septembre 2016 afin de préparer leurs feuilles de route sur la propriété réelle.



Manille

Le Groupe multipartite de l'ITIE Philippines s'est réuni lors d'un atelier sur la propriété réelle et sur la pré-Validation à Manille les 22 et 23 septembre 2016. Au cours de cet atelier, il a approuvé un projet de feuille de route sur la propriété réelle, ainsi qu'un plan d'action visant à combler les lacunes dans la mise en œuvre.



Pour en savoir plus:

<https://eiti.org/fr/formation>

Financement



Pour en savoir plus:
<https://eiti.org/fr/financement>

Le Secrétariat est responsable de la gestion quotidienne de l'ITIE, conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration. Son rôle comprend notamment les tâches suivantes: assistance du Conseil d'administration; soutien de la mise en œuvre, sensibilisation et plaidoyer; communication et partage des enseignements tirés avec les parties prenantes; supervision du processus de Validation. Le Secrétariat est financé par les gouvernements et les entreprises soutenant l'ITIE.

Le financement de la gestion internationale de l'ITIE reflète son soutien multipartite. En 2016 (2015), 5,6 millions (4,4 millions) de dollars US ont été consacrés aux activités de mise en œuvre, aux réunions du Conseil d'administration, à la Validation et à la Conférence mondiale, ainsi qu'aux coûts de déplacement et de traduction, outre les salaires d'une vingtaine de membres du personnel et les coûts y associés.

Modèle de financement de l'ITIE révisé

Le Conseil d'administration de l'ITIE a conclu au début de l'année 2016 que la formule de financement, dont le secteur privé et les pays soutenant l'ITIE partagent à parts égales la responsabilité principale pour les frais de la gestion internationale de l'ITIE, ne répondait plus aux besoins.

Suite à une décision prise par le Conseil d'administration de l'ITIE lors de sa réunion

en octobre 2016, il a été convenu que les pays mettant en œuvre l'ITIE seraient tenus d'apporter une contribution financière d'au moins 10 000 dollars US. Pour être considérée comme une entreprise soutenant l'ITIE, une entreprise pétrolière et gazière doit apporter une contribution minimale comprise entre 20 000 dollars US et 60 000 dollars US selon sa taille. Il est recommandé aux entreprises minières de verser des contributions du même niveau que les entreprises pétrolières et gazières. Elles sont tenues de contribuer au moins 15 000 dollars US. Le nouveau modèle de financement est entré en vigueur le 1er janvier 2017.

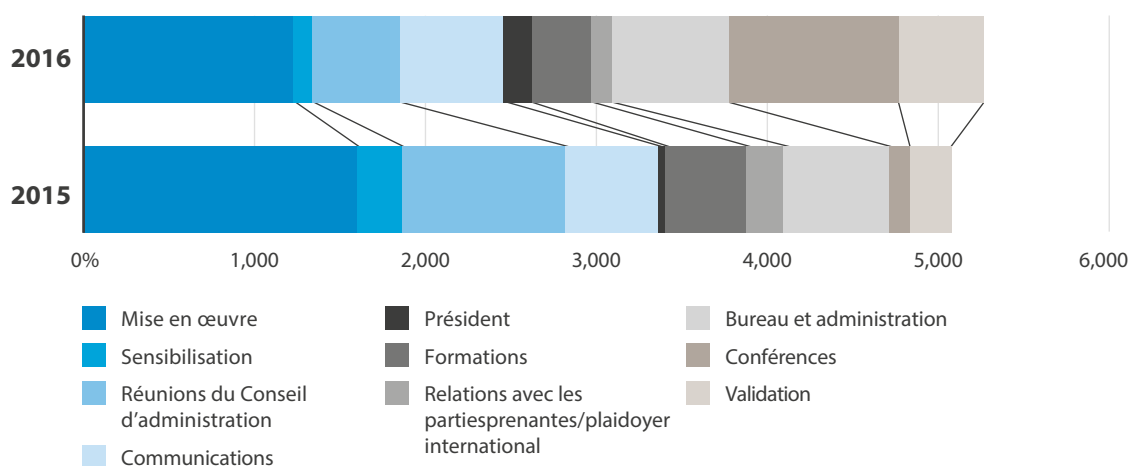
Sources de financement 2016 (2015)

Pays soutenant l'ITIE et organismes internationaux de développement*	54% (61%)
Secteur privé:	46% (39%)
Compagnies pétrolières et gazières:	27% (25%)
Entreprises minières:	17% (13%)
Institutions financières et entreprises non extractives:	1% (1%)

Coût par type 2016 (2015)

Salaires/autres coûts de personnel:	49% (51%)
Bureau/autres coûts:	9% (9%)
Déplacements/hébergement:	27% (21%)
Traduction/interprétation:	8% (11%)
Consultants de projet:	7% (8%)

Dépenses par fonction



* Un financement de base a été reçu directement de la Belgique, du Canada, du Danemark, de la Commission européenne, de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Suisse, de la Suède et du Royaume-Uni. En outre, des financements destinés à des projets spécifiques, soutenant principalement des ateliers sur la propriété réelle et le commerce des matières premières, ont été reçus de la Belgique, de la Suisse et du Royaume-Uni.

Conseil d'administration de l'ITIE (2016 – 2019)

Président

Mr Fredrik REINFELDT

Pays

Pays mettant en œuvre l'ITIE

Mme Olga BIELKOVA

Députée, Ukraine

Suppléant: M. Bazarbai Kanaevich NURABAEV

Président, Comité de géologie et de l'utilisation du sous-sol, ministère de l'Investissement et du Développement, Kazakhstan

M. Montty GIRIANNA

Président, Comité national de l'ITIE, Indonésie

Suppléante: Mme Maria Teresa S. HABITAN

Secrétaire adjointe, ministère des Finances, Philippines

Suppléant: M. Enkhbayar NEMEKHBAYAR

Directeur-général, Département de la politique stratégique et de la planification, ministère des Mines, Mongolie (25 févr. 2016 – 11 janv. 2017)

Mme Zainab AHMED

Ministre d'État fédérale au Budget et à la Planification nationale, Nigéria

Suppléant: M. José Fernandes ROSA CARDOSO

Coordinateur National, Sao Tomé-et-Principe

M. Didier Vincent Kokou AGBEMADON

Coordinateur National, Togo

Suppléant: M. Ismaila Madior FALL

Ministre, Conseiller juridique auprès du Président sénégalais et président du Comité national de l'ITIE, Sénégal

M. Jeremy Mack DUMBA

Coordinateur National, République démocratique du Congo

Suppléante: Mme Agnès Solange ONDIGUI OWONA

Coordinatrice Nationale, Cameroun

M. Victor HART

Président de l'ITIE Trinité-et-Tobago, Trinité-et-Tobago

Suppléante: Mme Maria Isabel ULLOA

Ancienne vice-ministre des Mines, Colombie

Pays soutenant l'ITIE

Mme Mary WARLICK

Première sous-secrétaire d'État adjointe, Bureau des ressources énergétiques, Département d'État, États-Unis

Suppléant: M. Mark PEARSON

Directeur général, Relations internationales, Intégration des sciences et des politiques, Ressources naturelles Canada, Canada

Mme Catarina HEDLUND

Directrice adjointe au Département de la politique commerciale internationale, ministère des Affaires étrangères, Suède

M. Nico VAN DIJCK

Conseiller, Bureau des intérêts économiques, Direction générale des affaires bilatérales, ministère des Affaires étrangères, Belgique (25 févr. 2016 – juin 2016)

Suppléant: M. Bent GRAFF

Conseiller politique principal, Politique de développement et Financement, ministère des Affaires étrangères, Danemark

Suppléante: Mme Mia KJEMS DRAEGERT

Chef de section, Politique de développement et Coopération mondiale, ministère des Affaires étrangères, Danemark (27 mai 2016 – juillet 2016)

M. Dirk-Jan KOCH

Envoyé spécial pour les ressources naturelles, ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas

Mme Marine de Carne DE TRÉCESSON

(25 févr. 2016 – 13 juin 2016)

Suppléant: M. Sören DENG

Chef de division, Énergie, Infrastructure, Matières premières, ministère fédéral pour la Coopération économique et le Développement (BMZ), Allemagne

Suppléante: Mme Kerstin FAEHRMANN

Chef de division, Énergie, Infrastructure, Matières premières, ministère fédéral pour la Coopération économique et le Développement (BMZ), Allemagne (25 févr. 2016 – 13 juin 2016)

* Anciens membres du Conseil d'administration en gris

Organisations de la société civile

M. Daniel Kaufmann

Président, Natural Resource Governance Institute (NRGI)

Suppléante: Mme Wendy TYRRELL

Transparency International, Australie

M. Gubad IBADOGLU

Chercheur principal, Centre de recherche économique, Azerbaïdjan

Suppléant: M. Oleksiy Orlovsky

International Renaissance Foundation, Ukraine

Mme Faith Nwadishi

Directrice exécutive, Koyenum Immalah Foundation/
Coordinatrice Nationale, Publiez ce que vous payez, Nigéria

Suppléant: M. Brice MACKOSSO

Commission Justice et Paix, République du Congo

Mme Ana Carolina Espinosa GONZALES

Universidad Externado de Colombia, Colombie

Suppléant: M. Cesar GAMBOA

Derecho, Ambiente y Recursos naturales, Pérou

Mme Cielo MAGNO

Bantay Kita, Philippines

Suppléant: M. Moses KULABA

Forum sur la politique de gouvernance et économique, Tanzanie

Entreprises, y compris les investisseurs

M. Stuart BROOKS

Directeur, relations internationales, Chevron

Suppléant: M. John HARRINGTON

Responsable des questions en amont, Exxon Mobil Corporation (25 févr. 2016 – 13 déc. 2016)

M. Dominic EMERY

Vice-président, Planification à long terme, BP

Suppléant: M. Alan McLean

Vice-président exécutif de la Structure fiscale et des Affaires, Royal Dutch Shell

Mme Laurel GREEN

Directrice de groupe, Affaires juridiques et extérieures, Rio Tinto

Suppléant: M. Carlos ARANDA

Responsable des services techniques, Southern Peru Copper Corporation

Mme Carine Smith IHENACHO

Vice-présidente, service juridique, Statoil

Suppléant: M. Jean-François LASSALLE

Conseiller principal auprès du président de Total EP

M. Jim MILLER, Vice-président

Affaires environnementales, Freeport-McMoRan Copper & Gold

Suppléant: M. James ENSOR

Directeur exécutif, BHP Billiton Foundation, Australie

Suppléant: M. Ian WOOD

Vice-président du Développement durable, BHP Billiton (févr. 2016 – 26 oct. 2016)

M. Sasja BESLIK

Chef des investissements responsables, Nordea Asset Management

Secrétaire du Conseil d'administration

M. Jonas MOBERG

Chef du Secrétariat international de l'ITIE, Oslo



La Norme ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives) est une norme internationale assurant la transparence dans les ressources minérales, pétrolières et gazières des pays.

Lorsqu'elle est mise en oeuvre, l'ITIE assure plus de transparence sur la gouvernance des ressources naturelles d'un pays et une pleine divulgation des revenus du gouvernement provenant du secteur extractif.

